

La norme ESRS S1 de la CSRD: quels impacts sur l'audit extra-financier?

Auteur : Villeval, Tom

Promoteur(s) : Francis, Yves

Faculté : HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège

Diplôme : Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en Financial Analysis and Audit

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/22921>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

LA NORME ESRS S1 DE LA CSRD : QUELS IMPACTS SUR L'AUDIT EXTRA-FINANCIER ?

Jury :
Promoteur :
Yves FRANCIS
Lectrice :
Anne BILS

Mémoire présenté par
Tom VILLEVAL
En vue de l'obtention du diplôme de
MASTER EN SCIENCES DE GESTION
à finalité spécialisée en FINANCIAL
ANALYSIS & AUDIT
Année académique 2024/2025



Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde reconnaissance à Monsieur Yves Francis, mon promoteur, pour sa disponibilité, sa bienveillance et ses conseils tout au long de la rédaction de ce travail.

J'aimerais également remercier Madame Anne Bils, ma lectrice, pour l'attention et le temps portés à la lecture de mon travail.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des intervenants qui ont donné de leur temps pour me permettre de réaliser mon étude. Merci aussi à PwC et aux collaborateurs du bureau de Liège pour la mise en relation avec les professionnels de l'audit.

Enfin, un immense merci à ma famille pour leur soutien tout au long de mes études. Je tiens à remercier tout particulièrement ma sœur et ma compagne pour leurs conseils et la relecture de mon travail.

Table des matières

1	<i>Introduction</i>	1
2	<i>Revue de littérature</i>	3
2.1	Notions de durabilité	3
2.1.1	Développement durable	3
2.1.2	La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	4
2.1.3	ESG	4
2.1.4	ISO 26000	5
2.2	Les principaux cadres et normes du reporting extra-financier	5
2.2.1	Global Reporting Initiative	6
2.2.2	International Sustainability Standards Board	6
2.2.3	Task Force on Climate-related Financial Disclosures	7
2.3	Evolution du plan de l'Union Européenne	8
2.3.1	Non-Financial Reporting Directive	8
2.3.2	European Green Deal	9
2.3.3	Taxonomie Européenne	9
2.3.4	Corporate Sustainability Due Diligence Directive	10
2.4	Corporate Sustainability Reporting Directive	11
2.4.1	Définition et exigences de la CSRD	11
2.4.2	Objectifs de la CSRD	12
2.4.3	Champ d'application de la CSRD	13
2.4.4	La double matérialité	14
2.4.5	Assurance ESG	16
2.4.6	Omnibus	17
2.4.7	Professionnels en charge de l'audit extra-financier	18
2.5	European Sustainable Reporting Standards	19
2.5.1	Explication et objectifs des ESRS	19
2.5.2	ESRS 1	20
2.5.3	ESRS 2	22
2.5.4	ESRS S1	26
3	<i>Question de recherche et méthodologie</i>	29
3.1	Formulation de la question recherche	29
3.2	Démarche qualitative	29
3.3	Méthodologie	30
3.3.1	Choix des entreprises	30
3.3.2	Méthode de collecte de données	30
4	Résultats	32
4.1	Vision globale et ambition stratégique de la CSRD	32
4.2	Défis liés à la mise en œuvre de la CSRD pour les entreprises	33
4.3	Méthodologies d'audit déployées	34
4.4	Spécificités de l'assurance limitée	34
4.5	Application et auditabilité de la double matérialité	36

4.6	Gestion de la matérialité dans l'audit ESG	37
4.7	Spécificités et complexité d'audit de la norme ESRS S1	38
4.8	Collaboration entre les équipes d'audit extra-financier et les équipes d'audit financier	39
4.9	Compétences requises pour l'audit des normes ESRS et impacts sur les équipes	40
4.10	Impacts du Pack Omnibus sur l'audit ESG et la mise en œuvre de la CSRD	41
4.11	Perspectives d'évolution de l'audit ESG dans le cadre de la CSRD	42
5	<i>Discussion</i>	44
5.1	Confrontation des éléments théoriques avec les résultats obtenus	44
5.2	Implications pratiques pour les acteurs concernés	46
5.3	Limites de l'étude	47
5.4	Pistes de recherche futures	47
5.5	Récapitulatif des résultats obtenus	49
6	<i>Conclusion</i>	50
7	<i>Annexes</i>	52
7.1	Annexe 1 : Guide d'entretien semi-directif	52
7.2	Liste des professionnels rencontrés	54
7.3	Utilisation de l'IA	54
8	<i>Bibliographie</i>	55
9	<i>Executive Summary</i>	60

Liste des abréviations

- ODD : Objectifs de Développement Durable
- ESG: Environnement, social et gouvernance
- UE: Union Européenne
- CSRD: Corporate Sustainability Reporting Directive
- ESRS: European Sustainability Reporting Standards
- RSE: Responsabilité Sociétale des Entreprises
- GRI : Global Reporting Initiative
- ISO: International Organization for Standardization
- IFRS: International Financial Reporting Standards
- ISSB: International Sustainability Standards Board
- IASB: International Accounting Standards Board
- IAASB: International Auditing and Assurance Standards Board
- ISAE: International Standard on Assurance Engagements
- ISSA: International Standard on Sustainability Assurance
- NFRD : Non Financial Report Directive
- TCFD: Task Force on Climate-Related Financial Disclosures
- SASB: Sustainability Accounting Standards Board
- VRF: Value Reporting Foundation
- IIRC: International Integrated Reporting Council
- CDP: Carbon Disclosure Project
- CDSB: Climate Disclosure Standards Board
- FSB: Financial Stability Board
- SFDR: Sustainable Finance Disclosure Regulation
- CSDDD: Corporate Sustainability Due Diligence Directive
- EIP: Entités d'Intérêt Public
- EFRAG: European Financial Reporting Advisory Group
- KPI: Key Performance Indicators
- PME : Petite et moyenne entreprise
- IRO : Impacts, risques et opportunités
- ETP : Equivalent Temps Plein
- RH : Ressources Humaines
- HSE : Hygiène, Sécurité, Environnement

Liste des figures

<i>Figure 1 – Les 17 Objectifs du Développement Durable (UN, 2020)</i>	3
<i>Figure 2 – Schéma d'alignement sur la taxonomie (PwC, 2024)</i>	10
<i>Figure 3 – Approche de matérialité selon les ESRS (PwC, 2024)</i>	15
<i>Figure 4 – Tableau récapitulatif des résultats obtenus</i>	49

1 Introduction

« *Sustainability is no longer about doing less harm. It's about doing more good.* » - Jochen Zeitz, ancien CEO de Puma et PDG de Harley Davidson.

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) occupent aujourd’hui une place croissante dans les préoccupations des citoyens, des investisseurs et des décideurs publics. Cette évolution traduit une transformation des attentes à l’égard des entreprises, qui ne peuvent plus se limiter à la seule performance financière. Les parties prenantes, qu'il s'agisse des clients, des salariés, des autorités ou des marchés, exigent désormais des organisations une plus grande transparence sur leur impact ESG. Cette dynamique s’inscrit dans une volonté européenne plus large d’orienter les flux économiques vers une économie durable et inclusive.

Dans ce contexte, l’Union européenne a adopté en 2022 la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), une directive ambitieuse qui réforme en profondeur le cadre du reporting extra-financier. Elle succède à la directive NFRD et impose à compter de 2025, pour l’exercice 2024, la publication d’un rapport de durabilité structuré, standardisé et vérifié, pour toutes les grandes EIP (entités d’intérêt public) cotées sur un marché réglementé de l’UE ou d’un pays tiers avec un élargissement du scope dans les années futures. La CSRD ne se limite pas à un simple exercice de communication : elle place l’information ESG au cœur de la stratégie d’entreprise et du dialogue avec les parties prenantes. Surtout, elle marque une rupture méthodologique majeure en imposant un cadre de reporting normé, structuré autour des European Sustainability Reporting Standards (ESRS), dont la mise en œuvre constitue aujourd’hui un défi technique et organisationnel de premier ordre.

Parmi les normes élaborées par l’EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), la norme ESRS S1 – Effectifs de l’entreprise attire une attention particulière. Elle impose aux entreprises de publier des données détaillées et vérifiables sur les conditions de travail, l’égalité professionnelle, la diversité, la santé mentale, la protection sociale, le dialogue social, la formation, ou encore l’évolution des compétences. Ce socle d’exigences sociales, structuré autour de 17 indicateurs, constitue une nouveauté de taille. Il fait émerger une série de tensions pratiques, notamment en raison de la nature qualitative des données, de leur faible standardisation et de l’hétérogénéité des niveaux de maturité entre entreprises. Les implications pour l’audit sont majeures, car elles exigent une transformation des pratiques professionnelles, des outils méthodologiques et des compétences des auditeurs.

L’enjeu est donc de comprendre comment les auditeurs extra-financiers s’approprient les normes ESRS et plus spécifiquement la norme ESRS S1, dans un contexte de mise en œuvre encore très évolutif. Si l’audit financier repose sur des référentiels historiques et une méthodologie bien rodée, l’audit ESG s’inscrit quant à lui dans un champ encore peu stabilisé, caractérisé par une diversité d’interprétations, une faible homogénéité des pratiques et une documentation parfois lacunaire. Ce décalage entre la réglementation et la réalité du terrain soulève des interrogations majeures sur la capacité de la profession à répondre aux nouvelles exigences avec rigueur, cohérence et indépendance.

C’est à partir de ce constat que s’inscrit cette recherche, qui vise à répondre à la problématique suivante : *comment les exigences de reporting ESG et plus spécifiquement de reporting social transforment-elles les méthodes de travail, les responsabilités et les conditions d’exercice des auditeurs dans un contexte réglementaire en pleine croissance ?* Pour y répondre, une approche qualitative a été mise en place, fondée sur l’analyse de neuf entretiens semi-directifs réalisés auprès de professionnels de l’audit impliqués dans la mise en œuvre de la CSRD. Ces entretiens ont permis de recueillir des retours d’expérience variés, à la fois stratégiques et opérationnels et d’identifier les points de convergence, les écarts d’interprétation, ainsi que les tensions méthodologiques récurrentes dans la pratique de l’audit ESG.

Ce mémoire s'organise en quatre parties. La première partie est consacrée à une revue de la littérature qui présente les cadres réglementaires, les normes de durabilité et les enjeux méthodologiques propres à l'audit ESG. La deuxième partie détaille la méthodologie de recherche, en explicitant les choix d'échantillonnage, les objectifs des entretiens et les outils d'analyse utilisés. La troisième partie expose les résultats empiriques, structurés autour de onze grandes thématiques identifiées lors du traitement des entretiens. Enfin, la quatrième partie propose une discussion, en confrontant les résultats à la littérature existante, en identifiant les implications pratiques pour les auditeurs, les entreprises et les régulateurs et en ouvrant des perspectives pour la recherche future.

2 Revue de littérature

2.1 Notions de durabilité

Les développements suivants visent à exposer, à travers notre revue de littérature, les principaux concepts fondamentaux liés à la durabilité, en lien direct avec les exigences de la CSRD. Ces notions ont été retenues car elles nous apparaissent comme essentielles au développement de la responsabilité sociétale des entreprises et des critères ESG. Chaque concept présenté a été sélectionné en fonction de sa pertinence par rapport à la problématique de ce mémoire.

2.1.1 Développement durable

Le développement durable est un concept fondamental qui vise à concilier croissance économique, inclusion sociale et préservation de l'environnement. Défini pour la première fois dans le rapport Brundtland (1987) comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* », il est devenu un cadre de référence mondial pour la gouvernance des États et des entreprises. En 2015, les Nations Unies ont adopté les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030, fixant des cibles précises pour favoriser une économie plus résiliente et équitable (Izzo et al., 2020).

L'adoption des ODD a profondément transformé les attentes des parties prenantes vis-à-vis des entreprises. Ces dernières doivent adapter leurs stratégies pour aligner leurs activités avec ces objectifs globaux, ce qui implique une refonte de leurs modèles économiques et de leur approche de la durabilité. Toutefois, un des défis majeurs réside dans la qualité et la transparence des rapports de durabilité publiés par les entreprises. En effet, plusieurs études montrent que certaines d'entre elles sélectionnent uniquement les aspects positifs de leurs actions, omettant les impacts négatifs, ce qui soulève un risque de greenwashing et de perte de crédibilité des ODD (Tsalis et al., 2020). Cette problématique remet en question de la sincérité des engagements des entreprises et leur réelle contribution aux objectifs fixés par les Nations Unies.

Enfin, les ODD viennent renforcer et structurer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en fournissant un cadre clair et universel. Ils aident les entreprises à mieux comprendre et formaliser leurs engagements sociaux en facilitant l'intégration de la durabilité dans leur stratégie globale. Par leur portée internationale et leur standardisation, les ODD permettent aux entreprises d'adopter une approche plus cohérente et mesurable du développement durable, améliorant ainsi leur impact environnemental et social tout en répondant aux attentes croissantes des investisseurs et consommateurs (Schönherr et al., 2017).



Figure 1 – Les 17 Objectifs du Développement Durable (UN, 2020)

2.1.2 La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) désigne l'intégration volontaire des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans la gestion des entreprises et dans leurs relations avec les parties prenantes. Selon la Commission Européenne (2001), elle correspond à « *l'intégration des préoccupations sociales et environnementales dans les activités commerciales et dans les interactions avec les parties prenantes sur une base volontaire* ». De même, la norme ISO 26000 définit la RSE comme la volonté d'une organisation d'intégrer des considérations sociales et environnementales dans ses décisions et d'être en mesure de répondre aux impacts de ses activités sur la société et l'environnement. Ce concept vise ainsi à concilier performance économique et engagement sociétal, en réponse aux attentes croissantes des consommateurs, des investisseurs et des régulateurs (ISO, 2022).

Historiquement, la notion de RSE a émergé au XIX^e siècle aux États-Unis avec l'essor des grandes entreprises et les débats sur leur rôle sociétal. Howard Bowen a introduit ce concept en 1953 dans son ouvrage « *Social Responsibilities of the Businessman* », où il définit la responsabilité sociale des entreprises comme « *l'obligation des entreprises à poursuivre des politiques, à prendre des décisions et à suivre des lignes d'action souhaitables en termes d'objectifs et de valeurs pour la société* » (Acquier & Gond, 2005).

Par la suite, dans les années 1970, la *Corporate Social Responsiveness* a émergé, mettant en avant l'importance pour les entreprises d'anticiper et de répondre aux attentes sociétales (Sethi, 1975).

Enfin, dans les années 1980-1990, la RSE s'est structurée autour de la performance sociétale, intégrant des critères environnementaux et sociaux aux évaluations des entreprises. Un modèle qui s'inscrit dans ce courant est celui de la « *Triple Bottom Line* », proposé par Elkington en 1998, qui encourage les entreprises à considérer simultanément trois dimensions : People (dimension sociale), Planet (dimension environnementale) et Profit (dimension économique). Ce modèle souligne l'équilibre nécessaire entre performance économique et responsabilité sociale et environnementale.

Un cadre structurant de la RSE a été proposé en 1991 par A. Carroll, qui a introduit un modèle hiérarchisé des responsabilités des entreprises, souvent représenté sous forme de pyramide. Ce modèle distingue quatre niveaux de responsabilité : la responsabilité économique, qui constitue la base et assure la rentabilité de l'entreprise ; la responsabilité légale, qui impose le respect des réglementations ; la responsabilité éthique, qui requiert des pratiques transparentes et honnêtes au-delà des obligations légales ; et enfin, la responsabilité philanthropique, qui comprend les initiatives volontaires pour le bien-être de la société, comme les actions de mécénat et les programmes sociaux (Carroll, 1991).

Le modèle de Carroll souligne que les entreprises ont plusieurs responsabilités vis-à-vis de la société. Les obligations économiques et légales constituent la base essentielle et doivent être satisfaites en priorité. Une fois ces obligations fondamentales assurées, les entreprises sont appelées à adopter une conduite éthique et à s'engager, de manière volontaire, dans des initiatives philanthropiques au bénéfice de la communauté. Cette approche globale de la RSE met ainsi en avant la nécessité d'équilibrer la poursuite du profit avec une responsabilité sociale active (Carroll, 1991).

2.1.3 ESG

L'acronyme ESG (Environnemental, Social, Gouvernance) désigne les trois critères clés utilisés par les acteurs financiers pour évaluer la performance extra-financière des entreprises et orienter une gestion responsable. Ces critères permettent de mesurer l'implication d'une entreprise dans la protection environnementale ainsi que son engagement vis-à-vis de ses parties prenantes telles que les employés, clients, fournisseurs et partenaires commerciaux (IRE, 2024a).

Le critère environnemental concerne principalement la gestion écologique des activités de l'entreprise, incluant la gestion des déchets, la maîtrise de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de

gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. Le critère social couvre les droits humains, les conditions de travail, l'équité salariale, la diversité et l'inclusion, ainsi que la relation avec les sous-traitants et le dialogue social. Enfin, le critère de gouvernance concerne la qualité du pilotage de l'entreprise, incluant la transparence des décisions, la composition du conseil d'administration, les relations avec les actionnaires et les politiques internes de lutte contre la corruption. En intégrant ces critères dans leurs stratégies, les entreprises améliorent non seulement leur performance globale mais attirent également des investisseurs sensibles à la durabilité et répondent aux attentes croissantes en matière de responsabilité sociétale (Gendre, 2024).

2.1.4 ISO 26000

Publiée en 2010 par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), la norme ISO 26000 constitue une référence majeure en matière de responsabilité sociétale des entreprises. Contrairement aux autres normes ISO, elle ne donne pas lieu à une certification : elle se présente plutôt comme un guide de bonnes pratiques fournissant des lignes directrices pour intégrer les principes du développement durable dans la stratégie globale d'une organisation (Hahn, 2013).

Cette norme s'adresse à toutes les organisations, indépendamment de leur taille, de leur secteur ou de leur localisation géographique. Elle vise à encourager un comportement éthique, le respect des droits humains, la transparence, la loyauté des pratiques, le respect de l'environnement, et plus généralement la prise en compte des parties prenantes dans la gouvernance d'entreprise (Gouiran, 2023).

L'adoption de la norme ISO 26000 permet aux entreprises de structurer leurs actions RSE en amont de l'implémentation de normes contraignantes et de se positionner plus favorablement vis-à-vis des parties prenantes (Zeriuoh & Hamidi, 2023). Elle permet également de renforcer la crédibilité et la compétitivité des entreprises en alignant leurs pratiques avec les principes du développement durable (ODD) (Graffin, 2019).

Enfin, plusieurs études soulignent que l'application de cette norme a des retombées positives sur les performances globales des entreprises, qu'elles soient économiques, sociales, environnementales et fiscales. Elle améliore l'image de marque, la transparence, et peut favoriser l'accès à de nouveaux marchés, en particulier pour les entreprises engagées dans des chaînes de valeur durables (Zeriuoh & Hamidi, 2023).

2.2 *Les principaux cadres et normes du reporting extra-financier*

Les sections suivantes (2.2 et 2.3) s'inscrivent dans la continuité de la précédente. En effet, après avoir abordé des notions de durabilité au sens large, nous allons nous focaliser sur des notions plus détaillées mises en place par l'Union européenne, qui ont conduit à la mise en place de la CSRD¹.

Ce chapitre présente les principaux cadres utilisés jusqu'à la mise en œuvre de la CSRD par les entreprises, notamment les entités d'intérêt public belges, pour la publication d'informations non financières relatives aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il convient de distinguer clairement les notions de cadre et de norme, souvent confondues dans la littérature et les publications spécialisées.

Les normes définissent des exigences précises sur le contenu à divulguer et la manière de le faire, tandis que les cadres offrent des principes directeurs plus souples, destinés à structurer la réflexion sans imposer d'obligations strictes de reporting. Ces derniers sont particulièrement utilisés en l'absence de normes établies mais leur usage peut limiter la comparabilité entre entreprises (GRI, 2025).

¹ Nous avons volontairement décidé de ne pas aborder toutes les initiatives de l'UE en matière de cadres et normes. L'objectif est de comprendre le cheminement qui a permis de mettre en place la CSRD et les ESRS. Il n'est donc pas pertinent de décrire l'ensemble des initiatives de l'UE dans le cadre de notre recherche.

2.2.1 Global Reporting Initiative

La *Global Reporting Initiative* (GRI) est l'un des cadres de référence les plus utilisés à l'échelle internationale pour la publication d'informations extra-financières. À l'origine, sa mission était de développer un mécanisme permettant de rendre les organisations responsables de leurs impacts environnementaux. Cette mission a ensuite été élargie pour inclure également les enjeux sociaux, économiques et de gouvernance, afin d'apporter une vision complète de la performance durable des organisations (Cruz & Matos, 2023).

La GRI a développé un cadre permettant de rendre compte des impacts d'une organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes à travers trois ensembles de normes : les normes universelles, sectorielles et thématiques :

- Les normes universelles, telles que GRI 1 (*Foundation*), GRI 2 (*General Disclosures*) et GRI 3 (*Material Topics*), qui s'appliquent à toutes les organisations.
- Les normes sectorielles, conçues pour les secteurs à fort impact (ex. : pétrole et gaz, charbon, agriculture, pêche, mines).
- Les normes thématiques, au nombre de 32, couvrant des domaines économiques (7), environnementaux (8) et sociaux (17).

En 2022, la GRI et la Fondation IFRS ont signé un protocole d'accord afin de coordonner leurs travaux en matière de standardisation, notamment avec l'ISSB (*International Sustainability Standards Board*). Cette coopération a pour but de favoriser la standardisation des normes à l'échelle internationale (IFRS, 2022a).

Dans la continuité de cette collaboration, les deux organisations ont exprimé en 2024 leur volonté commune de proposer « *un système de reporting durable intégré, global et cohérent, permettant aux entreprises de répondre aux besoins d'information des investisseurs ainsi qu'à ceux d'un large éventail de parties prenantes* » (IFRS, 2024). Cette ambition souligne la place stratégique de la GRI dans l'harmonisation des pratiques de reporting ESG à l'échelle internationale (IFRS, 2024).

En 2023, l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) et la GRI ont signé un protocole d'accord afin de collaborer au développement d'activités de standardisation en matière de durabilité. Le premier résultat de ce protocole d'accord a été la publication d'un projet « *d'index d'interopérabilité* » GRI-ESRS, qui établit les correspondances entre les exigences de publication (*disclosure requirements*²) et les points de données (*datapoints*³) attendus dans chacun des deux ensembles de normes. Autrement dit, cet outil montre comment les standards GRI et ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) s'articulent et se complètent (GRI, 2023).

2.2.2 International Sustainability Standards Board

Dans le cadre des efforts de standardisation du reporting en matière de durabilité, la Fondation IFRS a créé l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), en parallèle de l'*IASB (International Accounting Standards Board)*. Cette initiative, annoncée lors de la COP26 en 2021, vise à établir un langage mondial commun en ce qui concerne les exigences de publication liées à la durabilité, afin de remédier au manque d'harmonisation des cadres existants (IFRS, 2022b).

L'ISSB a pour objectif de fournir des informations en matière de durabilité qui soient comparables et complètes, répondant au besoin d'information des investisseurs et des parties prenantes. Pour soutenir cette ambition, la Fondation IFRS a procédé à la consolidation d'organismes clés comme le *Carbon*

² Les *disclosure requirements* (exigences de publication) désignent les informations précises qu'une entreprise est tenue de publier dans le cadre d'un rapport, notamment extra financier.

³ Un *datapoint* (point de données) est une unité d'information spécifique, quantitative ou qualitative, que l'entreprise doit divulguer dans sa déclaration de durabilité conformément aux exigences des normes ESRS, sous réserve de matérialité.

Disclosure Project (CDP), le *Climate Disclosure Standards Board* (CDSB) et, plus tard, la *Value Reporting Foundation* (VRF), issu lui-même de la fusion entre le *International Integrated Reporting Council* (IIRC) et le *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) (IFRS, 2022c).

En juin 2023, l'ISSB a publié les deux premières normes officielles :

- IFRS S1 – *General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information* : norme générale qui établit les principes de base pour l'identification, la préparation et la présentation d'informations sur les risques et opportunités liés à la durabilité. Elle s'applique à toutes les entités concernées, quels que soient les normes comptables utilisées (IFRS ou GAAP) (IFRS S1, 2023).
- IFRS S2 – *Climate-related Disclosures* : première norme thématique, centrée sur les émissions de gaz à effet de serre et d'autres risques climatiques susceptibles d'influencer la performance financière d'une entreprise (IFRS S2, 2023).

En 2024, l'EFRAG et la Fondation IFRS ont publié un guide d'interopérabilité visant à aider les entreprises soumises à la fois aux normes européennes ESRS et aux normes internationales IBB. Ce document facilite la conformité croisée en identifiant les équivalences et écarts entre les deux cadres, notamment pour les informations climatiques, la matérialité et la structure de présentation (EFRAG, 2024).

2.2.3 Task Force on Climate-related Financial Disclosures

La TCFD est l'un des cadres volontaires les plus fondamentaux du reporting climatique. Créeée en 2015 par le Financial Stability Board (FSB), elle avait pour objectif d'aider les entreprises à divulguer efficacement les risques et opportunités liés au changement climatique en s'appuyant sur leurs processus de reporting financiers existants (Cruz & Matos, 2023). La TCFD a publié pour la première fois ses recommandations en matière de publication financière liée au climat en 2017. (TCFD, 2021).

Le cadre TCFD est structuré autour de quatre grands piliers qui correspondent aux fonctions clés d'une organisation :

- Gouvernance : supervision du conseil d'administration et rôle de la direction sur les risques/opportunités climatiques.
- Stratégie : identification des risques/opportunités climatiques à court, moyen et long terme ; impact sur l'activité, la stratégie et la planification financière ; résilience face à différents scénarios climatiques.
- Gestion des risques : processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat et intégration dans le système global de gestion des risques.
- Indicateurs et objectifs : indicateurs utilisés, émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et potentiellement 3), objectifs utilisés par l'entité pour gérer les risques et opportunités liés au climat.

Ces recommandations ont servi de base conceptuelle à plusieurs cadres réglementaires récents, notamment les normes ESRS et les normes IBB, plus précisément l'IFRS S2.

La TCFD a également suivi les progrès des entreprises dans l'application de ses recommandations, en publiant chaque année un rapport d'état. En octobre 2023, le FSB a estimé que la TCFD avait rempli sa mission. Sa supervision a alors été transférée à la Fondation IFRS (TCFD, 2021).

2.3 Evolution du plan de l'Union Européenne

2.3.1 Non-Financial Reporting Directive

Publiée en 2014, la directive 2014/95/UE de l'UE dite *Non-Financial Reporting Directive* (NFRD) a marqué un tournant dans la régulation du reporting extra-financier en Europe. Elle a introduit, à partir de l'exercice comptable 2017, l'obligation pour certaines grandes entreprises de publier des informations non financières portant sur l'environnement, le social et la gouvernance. Les entités d'intérêt public (EIP) comptant plus de 500 salariés étaient concernées, incluant notamment les entreprises cotées, les banques et les compagnies d'assurance (Union européenne, 2014).

L'objectif principal de la directive est de renforcer la transparence des entreprises sur leur impact sociétal et environnemental, tout en favorisant une meilleure prise en compte des enjeux de durabilité dans les décisions économiques et financières. La directive vise également à créer un socle d'informations comparable au sein de l'UE, en réponse à la demande croissante des investisseurs, des consommateurs et de la société civile pour des pratiques plus responsables (Union européenne, 2014).

La NFRD repose sur le principe de « conformez-vous ou expliquez », selon lequel une entreprise peut choisir de ne pas divulguer certaines informations, à condition d'en justifier les raisons. Ce mécanisme, bien qu'offrant une certaine flexibilité, a été critiqué pour avoir affaibli la portée contraignante⁴ de la directive (Venturelli et al., 2020). En effet, il a permis à de nombreuses entreprises de contourner certaines obligations de transparence, réduisant ainsi la qualité des rapports publiés.

Plusieurs études empiriques ont souligné les limites structurelles de la directive. Tout d'abord, elle laissait aux entreprises le libre choix du cadre de reporting utilisé (GRI, TCFD, ISO 26000, etc.), ce qui a conduit à un manque d'harmonisation entre les rapports, rendant la comparabilité entre entreprises difficile. Selon le Service de recherche du Parlement européen, 84 % des utilisateurs estiment que les rapports publiés dans le cadre de la NFRD manquent de fiabilité et de cohérence (Hahnkamper-Vandenbulcke, 2021).

En outre, l'absence d'un format standardisé ou d'indications précises sur le contenu attendu a rendu la tâche complexe, tant pour les entreprises que pour les parties prenantes. Cela a également conduit à une asymétrie d'informations entre les entreprises publient un rapport structuré et celles se contentant d'informations minimales ou génériques (Breijer & Orij, 2022).

Enfin, bien que la directive vise un large public, les analyses ont montré qu'elle a été principalement utilisée pour satisfaire les attentes des investisseurs, au détriment d'une approche plus large incluant les salariés, les consommateurs ou les communautés locales (Venturelli et al., 2020).

⁴ La portée contraignante désigne le niveau d'obligation réelle qu'impose une règle ou une norme.

2.3.2 European Green Deal

Le Green Deal européen, lancé par la Commission européenne en décembre 2019, constitue un ensemble d'initiatives politiques visant à atteindre trois objectifs clés : l'absence d'émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050, la dissociation entre croissance économique et utilisation des ressources et l'inclusion de toutes les personnes et tous les territoires dans cette transition (Commission européenne, 2021).

Afin de concrétiser cette ambition, le Green Deal identifie la finance durable comme un levier essentiel. L'idée est que les facteurs de durabilité doivent être pris en compte dans toutes les décisions financières et d'investissement, ce qui, selon les autorités européennes, encouragera davantage d'investissements à long terme dans des projets et activités économiques durables (Commission européenne, 2021).

Dans cette logique, plusieurs instruments réglementaires ont été mis en place, dont les plus importants en matière de reporting sont :

- La directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), qui impose des exigences de reporting complètes et détaillées sur les impacts, risques et opportunités liés à l'ensemble des enjeux ESG (Union européenne, 2022a).
- Le règlement sur la taxonomie de l'UE, qui introduit des exigences de divulgation très précises fondées sur des objectifs environnementaux définis (Union européenne, 2020).
- Le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*), qui vise à améliorer la transparence sur la durabilité des produits financiers, notamment en harmonisant la manière dont ces informations sont communiquées (Union européenne, 2019).
- Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières CBAM (*Carbon Border Adjustment Mechanism*), qui vise à aligner le coût carbone des biens importés sur celui des produits européens, afin de préserver la compétitivité des industries locales (Union européenne, 2023a).
- La directive CSDDD (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*), qui impose aux entreprises des obligations de vigilance afin d'éviter ou d'atténuer les impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement dans leurs chaînes de valeur (Union européenne, 2024a).

2.3.3 Taxonomie Européenne

Le règlement sur la taxonomie de l'UE constitue un pilier central du plan d'action de la Commission européenne pour financer la croissance durable, publié en mars 2018 (Union européenne, 2018). Il s'inscrit dans la stratégie globale de l'Union européenne visant à atteindre les objectifs des Accords de Paris et la neutralité climatique d'ici 2050 (Union européenne, 2020).

Selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil la finance durable vise notamment à :

- Réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable ;
- Renforcer la transparence ;
- Encourager une vision à long terme dans les décisions économiques et financières.

Contrairement aux taxonomies techniques utilisées pour l'étiquetage numérique (comme XBRL), la taxonomie de durabilité de l'UE est un système de classification unifié permettant d'identifier les activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, sur la base de critères scientifiques liés à six objectifs environnementaux (Union européenne, 2020) :

1. Atténuation du changement climatique ;
2. Adaptation au changement climatique ;
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
4. Transition vers une économie circulaire ;
5. Prévention et réduction de la pollution ;
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les activités qualifiées de durables sont dites alignées sur la taxonomie (*taxonomy-aligned*). Elles doivent répondre à des critères d'évaluation techniques (contribution substantielle, absence de préjudice significatif, respect des garanties minimales), et servent de base pour le calcul d'indicateurs clés de performance (*KPIs*), exigés notamment dans les rapports publiés sous la directive CSRD (Union européenne, 2022a).

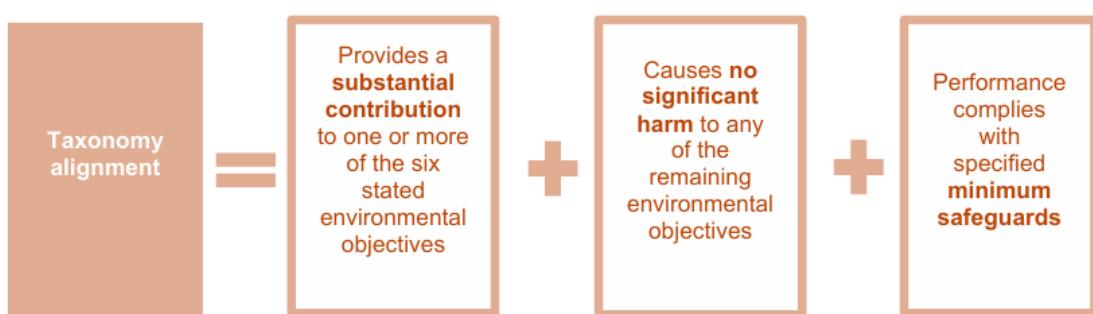


Figure 2 – Schéma d'alignement sur la taxonomie (PwC, 2024)

Le reporting de durabilité conforme aux ESRS doit également inclure les divulgations requises par l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil (le règlement sur la taxonomie européenne), dans une partie distinctement identifiable de la section « informations environnementales » du rapport.

2.3.4 Corporate Sustainability Due Diligence Directive

La *Corporate Sustainability Due Diligence Directive* (CSDDD) est un texte législatif de l'Union européenne, approuvé en 2024, visant à renforcer la responsabilité des entreprises en matière de droits humains et de protection de l'environnement dans leurs chaînes d'approvisionnement et leurs activités commerciales. Son objectif est de faire en sorte que les entreprises identifient, réduisent et préviennent les impacts négatifs de leurs opérations sur les personnes et la planète, tout en encourageant des pratiques durables.

La directive s'applique aux grandes entreprises de l'UE ainsi qu'aux entreprises non européennes opérant dans l'Union, en fonction de leur taille et de leur secteur d'activité. Elle concerne également certaines entreprises de taille moyenne évoluant dans des secteurs jugés à haut risque (Union européenne, 2024a).

L'un des éléments centraux de cette directive réside dans l'exigence de devoir de vigilance. Les entreprises doivent procéder à une évaluation des impacts potentiels ou réels que leurs activités peuvent avoir sur les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Sur la base de cette évaluation, elles doivent mettre en place des mesures destinées à détecter, atténuer ou remédier à ces impacts (Lafarre & Rombouts, 2022). Cette démarche

doit se traduire par l'élaboration d'un plan de vigilance, intégré dans les politiques de gestion des risques de l'entreprise. L'UE prévoit de mettre en application ces mesures progressivement à partir de 2027 (Union européenne, 2024a).

2.4 Corporate Sustainability Reporting Directive

Dans cette section nous allons aborder en détail les différentes composantes de la CSRD. Tout d'abord, nous allons nous focaliser sur la CSRD comme parue à l'origine dans la Directive (UE) 2022/2464 et mise en application lors de la phase 1 de la CSRD. Ensuite, nous allons traiter le nouvel ensemble de propositions, appelé « Omnibus » adopté par la Commission européenne en février 2025, qui vise à simplifier les règles de l'UE en matière de publications d'informations en matière de durabilité (Commission européenne, 2025a).

2.4.1 Définition et exigences de la CSRD

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), adoptée fin 2022, marque une évolution majeure par rapport à la directive précédente sur le reporting non financier (NFRD). Alors que la NFRD ne s'appliquait qu'aux grandes entités d'intérêt public (PIE) de plus de 500 employés, la CSRD élargit significativement le champ d'application, tout en renforçant la portée et la précision des informations exigées. Elle s'inscrit dans une logique de réforme du cadre réglementaire européen en matière de durabilité, modifiant plusieurs directives existantes telles que la directive comptable (2013/34/UE) et la directive transparence (2004/109/CE) (Union européenne, 2022a).

La CSRD impose à un grand nombre d'entreprises de publier des informations précises, vérifiables et comparables sur leurs impacts, risques et opportunités liés à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces informations doivent être rapportées selon les *European Sustainability Reporting Standards* (ESRS), qui sont devenus obligatoires en droit européen à partir de décembre 2023 (Union européenne, 2022a).

Les entreprises soumises à la CSRD doivent également se conformer au règlement sur la taxonomie de l'UE (article 8), qui impose la publication d'indicateurs de performance (*KPIs*) et d'autres informations relatives à leurs activités qualifiables comme environnementalement durables (Union européenne, 2022a).

En parallèle, des règles nationales d'application doivent être surveillées par les entreprises. Les États membres avaient jusque juillet 2024 pour transposer la directive, ce délai n'a cependant pas été respecté par plusieurs États membres. Dans le cas où un État membre n'a pas transposé la CSRD, il est nécessaire de déterminer quelles exigences de reporting s'appliquent. Cela nécessite une surveillance réglementaire continue pour anticiper les particularités nationales éventuelles (PwC, 2025a).

Pour une entité établie dans l'Union européenne, le reporting de durabilité conforme aux normes ESRS doit figurer dans une section spécifique du rapport de gestion, désignée sous le nom de « déclaration de durabilité ». Cette déclaration se compose de quatre parties, dont l'une doit obligatoirement inclure les informations exigées par l'article 8 du règlement européen sur la taxonomie, présentées dans une sous-section clairement identifiable dédiée aux informations environnementales. Le rapport de gestion, qui comprend cette déclaration, doit être transmis conformément aux règles en vigueur dans chaque État membre et déposé en même temps que les états financiers annuels. (Union Européenne, 2023b).

La date de publication du reporting de durabilité conformément à la CSRD est fixée par chaque État membre. Ceux-ci doivent s'assurer que les entités publient leur rapport de gestion et leurs états financiers annuels dans un « délai raisonnable », soit au plus tard douze mois après la clôture de l'exercice, et ce, accompagnés de l'avis d'audit correspondant. Cette règle s'applique également aux entités établies dans l'Union européenne dont la société mère est située en dehors de l'UE. Il appartient donc aux entités de se référer à la législation nationale applicable pour déterminer les délais précis à respecter en matière de publication.

La CSRD impose que les informations ESG soient publiées dans un format numérique balisé (XBRL), conformément au Format Électronique Européen Unique (FEEU), afin de garantir une lecture automatisée des données. Cette exigence impliquera pour les entreprises de mobiliser des ressources humaines et informatiques supplémentaires. À terme, ce système permettra une présentation homogène, améliorant la comparabilité et l'accessibilité des informations, qui seront publiées sur une plateforme européenne en ligne (Union européenne, 2024b).

Conformément à la directive comptable 2013/34/EU les entités devront également s'assurer que leur rapport respecte les exigences d'assurance, ainsi que les éventuelles obligations linguistiques spécifiques à chaque État membre. En cas de non-conformité, des sanctions peuvent être imposées par les autorités nationales compétentes.

2.4.2 Objectifs de la CSRD

Par le biais de la directive CSRD, l'Union européenne cherche à promouvoir une approche plus durable de l'activité économique, en valorisant les entreprises responsables et en renforçant la transparence et la comparabilité des données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). L'ambition est de permettre aux acteurs financiers, mais aussi à toutes les parties prenantes, de mieux identifier les entreprises performantes en matière de durabilité. Le but n'est plus uniquement de maximiser le profit, mais d'intégrer des critères extra-financiers dans l'évaluation de la performance globale des entreprises (Baumüller & Grbenic, 2021).

L'un des axes prioritaires est la lutte contre le greenwashing, c'est-à-dire le décalage entre les discours et les actions réelles des entreprises en matière de durabilité. Ce type de communication trompeuse est considéré comme une pratique commerciale déloyale, interdite par la législation européenne (Cordelier, 2020).

D'une manière plus générale, la directive CSRD poursuit quatre grandes ambitions ((Primec & Belak, 2022) :

1. Réduire l'impact environnemental des entreprises en les incitant à adopter des pratiques plus durables ;
2. Améliorer la transparence et la responsabilité des informations communiquées en matière ESG ;
3. Sanctionner les entreprises qui ne respectent pas les lignes directrices en matière de responsabilité sociétale ;
4. Favoriser les entreprises exemplaires via des incitations à adopter des comportements.

2.4.3 Champ d'application de la CSRD

Contrairement à la directive NFRD, la CSRD élargit considérablement son champ d'application. Elle vise à terme toutes les grandes entreprises de l'UE, ainsi que les entreprises non-européennes cotées sur un marché réglementé de l'UE, à condition qu'elles remplissent certains critères (Union européenne, 2022a).

Une entreprise entre dans le champ d'application (*scope*) de la CSRD si elle dépasse, pendant deux exercices consécutifs, au moins deux des trois seuils des critères suivants : nombres de salariés en moyenne au cours de l'exercice, chiffre d'affaires net, total bilan (Union européenne, 2023c).

Ce seuil s'applique aux entreprises seules ou sur base consolidée pour les groupes. La CSRD s'appliquera également aux PME cotées, avec des normes simplifiées, et aux entreprises non-UE ayant une activité significative dans l'UE.

La directive sera ainsi appliquée progressivement entre 2024 et 2028, selon un calendrier par phases :

- Phase 1 (déclaration en 2025 sur l'exercice 2024) : Elle concerne toutes les grandes EIP (entités d'intérêt public) cotées sur un marché réglementé de l'UE ou d'un pays tiers, qui dépassent 500 salariés, 50 M€ de chiffre d'affaires net et/ou 25 M€ de total bilan.
 - Application des ESRS avec assurance limitée.
- Phase 2 (déclaration en 2026 sur l'exercice 2025) : Elle concerne toutes les grandes entreprises cotées, dépassant 250 salariés, 50 M€ de CA net, ou 25 M€ de total bilan.
 - Application des ESRS avec assurance limitée.
- Phase 3 (déclaration en 2027 sur l'exercice 2026) : Elle concerne toutes les PME cotées à l'exception des microentreprises (Union européenne, 2023d) avec plus de 900k€ de CA, 450k€ de total bilan, 10 salariés, les petits établissements de crédit non complexes et les entreprises d'assurance.
 - Normes ESRS simplifiées, avec assurance limitée.
 - Une période transitoire de 2 ans est offerte, sous réserve de justification dans le rapport de gestion.
- Phase 4 (déclaration en 2029 sur l'exercice 2028) : Elle concerne les entreprises non européennes ayant une société mère dans un pays tiers, si :
 - Le groupe a généré plus de 150 M€ de CA net dans l'UE au cours des deux derniers exercices ;
 - Possède au moins une filiale ou succursale dans l'UE répondant soit aux critères de grande entreprise, soit à un seuil de CA supérieur à 40 M€ l'année précédente.
 - Normes ESRS dédiées aux entités non européennes (Union européenne, 2022a).

Comme mentionné au début de cette section, l'ensemble de propositions « *Omnibus* » a apporté énormément de modifications au scope de la CSRD. Nous détaillerons l'ensemble de ces modifications à la fin de cette section (Commission européenne, 2025a).

2.4.4 La double matérialité

La matérialité est un concept central qui détermine quelles informations doivent être incluses dans le reporting de durabilité d'une entité. Une information durable est considérée comme *matérielle* si son omission ou altération peut influencer les décisions des parties prenantes. La matérialité est appliquée à travers trois cadres réglementaires principaux (Union européenne, 2023b) :

- ESRS⁵ (*European Sustainability Reporting Standards*), en lien avec la directive CSRD de l'UE ;
- IFRS *Sustainability Disclosure Standards*, publiés par l'ISSB (*International Sustainability Standards Board*) ;
- Règles de publications climatiques de la SEC (*Securities and Exchange Commission*).

Les ESRS reposent sur une approche de double matérialité pour déterminer quels impacts, risques et opportunités liés à la durabilité (*IRO*) doivent être intégrés dans le reporting. Un IRO est considéré comme pertinent s'il est matériel et rattaché à un sujet de durabilité. Le terme IRO est spécifique au cadre des ESRS, et désigne l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur lesquels une entité est tenue de fournir des informations de durabilité. La double matérialité repose sur deux perspectives complémentaires :

- La matérialité d'impact (*inside-out*) : elle évalue comment l'entité affecte les personnes ou l'environnement. Cette perspective permet d'identifier les impacts matériels associés à un sujet de durabilité.
- La matérialité financière (*outside-in*) : elle examine comment les personnes et l'environnement peuvent affecter financièrement l'entité. Cette perspective est utilisée pour identifier les risques et opportunités matériels associés à un sujet de durabilité.

Selon les ESRS, le point de départ pour identifier les IRO matériels est l'identification et l'évaluation des impacts. Les ESRS ne fixent pas de méthode spécifique pour le processus d'évaluation de la double matérialité d'une entité, mais proposent plutôt un cadre et certaines exigences destinées à aider les entités à élaborer leur propre démarche. En effet, la norme ESRS 2 inclut des exigences de publication portant à la fois sur le processus d'évaluation de la matérialité et sur ses résultats. De plus, certaines normes thématiques des ESRS exigent que l'entité décrive le processus appliqué, même lorsqu'aucun IRO matériel n'a été identifié pour le sujet concerné.

Une fois les IRO identifiés, l'entité doit les associer aux sujets de durabilité correspondants. Dans les ESRS, les sujets de durabilité englobent les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Un même sujet de durabilité peut être associé à plusieurs IRO matériels. À noter qu'un sujet est considéré comme matériel s'il répond à l'une ou l'autre des deux perspectives de matérialité (impact ou financière) ou aux deux. Il n'est pas nécessaire qu'il remplit les deux conditions à la fois (Union européenne, 2023b).

⁵ Dans le cadre de notre étude nous nous concentrerons uniquement sur le cadre ESRS

Une fois que les IRO matériels ont été identifiés et associés à leurs sujets de durabilité, l'entité doit déterminer quelles informations matérielles doivent être divulguées.



Figure 3 – Approche de matérialité selon les ESRS (PwC, 2024)

La matérialité d'une information, selon les ESRS, repose sur deux critères :

1. La capacité de l'information à répondre aux besoins décisionnels des utilisateurs ;
2. L'importance de l'information, en lien avec le sujet qu'elle décrit ou explique.

L'évaluation des besoins décisionnels doit prendre en compte à la fois les utilisateurs principaux des états financiers (investisseurs, créanciers) et les autres parties prenantes dont l'intérêt principal peut être affecté.

2.4.4.1 Processus détaillé de l'évaluation et l'identification des IRO matériels

Une entité concernée par la CSRD doit établir, sur la base de seuils quantitatifs et/ou qualitatifs, quels impacts, risques et opportunités (IRO) et quels sujets de durabilité doivent être considérés comme matériels pour le reporting. Les normes ESRS ne fixent pas de méthodologie uniforme ni de critères obligatoires pour la détermination de ces seuils. Ce travail repose donc largement sur l'appréciation propre de l'entreprise, en tenant compte de son contexte spécifique et de la nature des sujets analysés (Union européenne, 2023b).

Pour ce faire, une entreprise peut mettre en place une méthode de notation (*scoring*) de chaque IRO, puis définir un seuil à partir duquel l'enjeu est considéré comme matériel. Ces méthodes ne sont pas figées : elles peuvent différer selon les entreprises et les thématiques abordées.

Concernant l'évaluation de la matérialité des impacts, la mesure de la gravité peut s'opérer de plusieurs manières. Une approche consiste à attribuer une note distincte à trois composantes : la portée (nombre de personnes ou d'entités concernées), l'ampleur (intensité de l'impact), et, pour les impacts négatifs, le caractère irréversible. En principe, ces trois critères sont pondérés de manière égale, mais dans certains cas, un seul critère peut suffire à qualifier un impact de grave. La gravité peut également être évaluée par moyenne des scores ou via une pondération différenciée en fonction du type d'impact. Par exemple, un poids plus important peut être attribué au caractère irréversible lorsqu'il s'agit d'atteintes à la biodiversité dans des zones à forte valeur écologique (EFRAG, 2024b).

Le guide EFRAG IG⁶ 1 précise qu'un impact à très faible probabilité d'occurrence peut tout de même être matériel si sa gravité potentielle est élevée. C'est le cas, par exemple, d'un risque faible mais susceptible d'entraîner des dommages environnementaux irréversibles, ce qui justifie sa prise en compte dans le reporting.

Il n'est pas toujours nécessaire d'effectuer une analyse approfondie de chaque critère de gravité. Si un consensus scientifique existe quant à la gravité d'un impact (par exemple, un impact environnemental reconnu), l'entité peut s'appuyer sur cette source pour soutenir son évaluation, sans qu'une analyse complémentaire soit exigée.

⁶ Implementation Guidance

Pour évaluer la matérialité des impacts potentiels, il faut croiser la gravité et la probabilité d'occurrence de chaque impact identifié. Plus un impact est grave et probable, plus il a des chances d'être considéré comme matériel (EFRAG, 2024b).

2.4.5 Assurance ESG

Une innovation majeure introduite par la directive CSRD est l'obligation d'assurance indépendante portant non plus uniquement sur l'existence (comme c'était le cas pour la NFRD), mais sur le contenu des informations de durabilité publiées. Cette évolution vise à renforcer la fiabilité, la crédibilité et la comparabilité des données ESG communiquées par les entreprises.

Deux niveaux d'assurance sont prévus. Dans un premier temps, la directive impose une assurance limitée (*limited assurance*), consistant à vérifier l'absence d'anomalies significatives au moyen de procédures d'examen restreintes, centrées sur les zones de risque identifiées. À plus long terme, la CSRD envisage l'instauration d'une assurance raisonnable (*reasonable assurance*), de niveau équivalent à un audit complet, qui inclurait des tests détaillés, l'évaluation des contrôles internes, ainsi qu'un jugement professionnel étendu. Ceci a également été modifié dans l'ensemble de propositions « Omnibus » (Commission européenne, 2025a).

Les entités devront se conformer à des normes d'assurance définies par les États membres, en s'appuyant notamment sur les normes internationales existantes telles que l'ISAE⁷ 3000 (révisée). Toutefois, la Commission européenne prévoit d'adopter sa propre norme d'assurance en matière de durabilité appelée ISSA⁸ 5000 (Union européenne, 2024c).

La norme ISSA 5000, approuvée par l'IAASB⁹ et applicable à partir du 15 décembre 2026, marque une avancée structurante dans le domaine de l'assurance sur les informations de durabilité. Elle a été conçue comme une norme générique couvrant l'ensemble du processus d'une mission d'assurance ESG, pour remplacer les référentiels existants (notamment ISAE 3000 pour les engagements généraux et ISAE 3410 pour les émissions de gaz à effet de serre) afin d'offrir un cadre unique, cohérent et spécifiquement adapté à la complexité du reporting de durabilité. ISSA 5000 est adapté à tous les référentiels de reporting, ce qui la rend applicable aux informations produites selon des cadres variés (CSRD, ISSB, GRI). Elle couvre tous les types de sujets ESG et est applicable aussi bien à des missions à assurance limitée qu'à assurance raisonnable, avec des exigences clairement différenciées selon le niveau choisi (PwC, 2025b).

La norme introduit plusieurs exigences nouvelles qui renforcent la rigueur des travaux d'audit : une approche spécifique de la détermination de la matérialité, des exigences précises en matière de gestion des risques d'anomalie significative, et une prise en compte des critères de matérialité d'impact et financière, conformément à la logique de double matérialité. Elle s'applique également aux audits couvrant l'ensemble d'un groupe et sa chaîne de valeur. En somme, ISSA 5000 vise à professionnaliser et harmoniser durablement les pratiques d'assurance ESG, en apportant un niveau de clarté, de robustesse méthodologique et de comparabilité plus adapté aux exigences de l'audit extra-financier conforme aux exigences de la CSRD (PwC, 2025b).

L'assurance pourra être réalisée soit par le commissaire aux comptes déjà en charge de l'audit financier, soit par un prestataire externe accrédité (voir 2.4.7), à condition que celui-ci réponde à des exigences équivalentes en matière de compétence, d'indépendance et de contrôle qualité.

⁷ International Standard on Assurance Engagements

⁸ International Standard on Sustainability Assurance

⁹ International Auditing and Assurance Standards Board

Par ailleurs, en Belgique le législateur a tenu compte des préoccupations des PME présentes dans la chaîne de valeur, en interdisant notamment l'exigence d'une assurance sur les données qu'elles fournissent aux entreprises qui publient des rapports de durabilité. Toutefois, une entreprise pourra toujours, sur base volontaire, solliciter un professionnel, tel qu'un réviseur, pour effectuer une mission d'assurance limitée sur les informations qu'elle souhaite publier (IRE, 2024b).

Enfin, comme expliqué précédemment, des sanctions sont prévues en cas de non-respect de ces obligations. Bien que leur application dépende des législations nationales, elles pourront inclure des amendes administratives, des pénalités financières ou encore des répercussions sur la réputation de l'entreprise (Union européenne, 2024b).

2.4.6 Omnibus

La Commission européenne a proposé, en février 2025, une révision significative de la directive CSRD à travers le paquet législatif « Omnibus », afin de rendre ses exigences plus proportionnées et plus faciles à mettre en œuvre pour les entreprises. Cette révision introduit plusieurs modifications structurelles qui réduisent à la fois le champ d'application et la complexité du reporting (Commission européenne, 2025a).

2.4.6.1 *Réduction du périmètre d'application*

Le champ de la CSRD est restreint aux grandes entreprises de plus de 1 000 employés, qui dépassent également un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros ou un total bilan de 25 millions d'euros. Ce nouveau seuil, mieux aligné avec celui de la directive CSDDD, exclut de nombreuses entreprises actuellement concernées, réduisant le nombre total d'entités soumises d'environ 80 %.

2.4.6.2 *Introduction d'une norme volontaire pour les PME*

Les entreprises exclues de la directive (c'est-à-dire celles avec moins de 1 000 employés) peuvent néanmoins publier un reporting sur base volontaire, en s'appuyant sur une norme simplifiée (VSME¹⁰) développée par l'EFRAG. Cette norme permettrait aussi de limiter les demandes d'informations que les grandes entreprises ou les institutions financières peuvent adresser aux intervenants de la chaîne de valeur.

2.4.6.3 *Révision des normes ESRS*

La Commission s'engage à réviser l'acte délégué définissant les normes ESRS, avec pour objectif de :

- Réduire le nombre de points de données à renseigner ;
- Clarifier les dispositions jugées ambiguës ;
- Renforcer la cohérence avec d'autres législations européennes.

2.4.6.4 *Suppression des obligations sectorielles*

Le projet de réforme prévoit de supprimer la possibilité pour la Commission européenne d'adopter des normes sectorielles obligatoires, supprimant ainsi une charge administrative supplémentaire pour de nombreux secteurs.

2.4.6.5 *Abandon de l'assurance raisonnable*

La proposition vise également à supprimer la perspective d'une évolution vers une assurance raisonnable, maintenant uniquement une exigence d'assurance limitée sur les données publiées, ce qui réduit significativement le niveau de vérification requis.

¹⁰ Voluntary Standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings.

2.4.6.6 *Report des phases 2 et 3*

Enfin, le paquet « Omnibus » propose de reporter de deux ans les obligations de reporting pour :

- Les grandes entreprises qui ne sont pas encore soumises à la CSRD (phase 2) ;
- Les PME cotées sur les marchés réglementés (phase 3).

Ce délai supplémentaire vise à laisser le temps à l'Union européenne d'adopter les révisions proposées et aux entreprises de se préparer de manière plus progressive ((Commission européenne, 2025b)).

2.4.7 Professionnels en charge de l'audit extra-financier

En Belgique, la transposition de la directive (UE) 2022/2464 dite CSRD a été définitivement adoptée par la Chambre des représentants le 28 novembre 2024. Dans un premier temps, la mission d'assurance limitée sur les informations de durabilité sera réservée exclusivement aux réviseurs d'entreprises, membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE). Aucun autre prestataire ne sera autorisé à certifier formellement les données ESG. Cette approche garantit un haut niveau de compétence, d'indépendance et de contrôle qualité, conformément aux exigences de la directive. L'IRE s'est d'ailleurs engagée à accompagner la profession dans cette nouvelle mission à travers des outils spécifiques et un soutien technique.

2.5 European Sustainable Reporting Standards

Dans cette section nous allons aborder les 3 normes ESRS suivantes : ESRS 1, ESRS 2 et ESRS S1. Dans le cadre de notre recherche nous avons décidé de nous concentrer sur la norme ESRS S1. Pour ce faire, il est impératif d'expliquer les normes ESRS 1 et ESRS 2 car elles sont directement liées à la norme ESRS S1. En effet, elles fixent le cadre pour toutes les autres normes ESRS et définissent les exigences de publication de celles-ci.

2.5.1 Explication et objectifs des ESRS

Pour rappel, dans le cadre de la directive CSRD, les entreprises n'ont plus la possibilité de choisir librement parmi différents cadres internationaux pour publier leurs informations de durabilité. Elles doivent désormais se conformer aux normes européennes d'information en matière de durabilité, appelées ESRS adoptées officiellement par la Commission européenne le 31 juillet 2023 (Union européenne, 2023b).

Ces normes définissent de manière précise la structure, le contenu et le format des informations à publier. Elles couvrent trois grands piliers du développement durable : l'environnement, le social et la gouvernance (Union européenne, 2023b).

Les informations exigées sont qualitatives et quantitatives, et doivent tenir compte des capacités réelles des entreprises, notamment en ce qui concerne la collecte de données tout au long de leur chaîne de valeur, y compris auprès d'entités non soumises à la CSRD. Des dispositions spécifiques allègent les obligations pour certaines entreprises, notamment les PME cotées, via l'élaboration de normes simplifiées (voir 2.4.5 et 2.4.6) (Union européenne, 2023b).

Les ESRS ont été pensés de manière à s'aligner au mieux sur les référentiels internationaux existants comme le GRI ou l'ISSB, afin d'assurer une interopérabilité entre les différents standards et éviter la duplication des rapports pour les entreprises opérant à l'international (Union européenne, 2023e).

La Commission européenne s'engage à réévaluer ces normes tous les trois ans, en collaboration avec l'EFRAG, pour tenir compte de l'évolution des référentiels mondiaux et des besoins des utilisateurs (Union Européenne, 2022a).

Actuellement, 12 normes ESRS sont en application, réparties en deux catégories :

- Les normes transversales : ESRS 1 (exigences générales) et ESRS 2 (publications générales obligatoires).
- Les normes thématiques : cinq normes environnementales (ESRS E1 à E5), quatre sociales (ESRS S1 à S4), et une de gouvernance (ESRS G1).

Le détail des 12 normes ESRS est le suivant :

Normes transversales :

1. **ESRS 1** – Exigences générales
2. **ESRS 2** – Informations générales à publier

Normes environnementales :

3. **ESRS E1** – Changement climatique
4. **ESRS E2** – Pollution
5. **ESRS E3** – Ressources aquatiques et marines
6. **ESRS E4** – Biodiversité et écosystèmes
7. **ESRS E5** – Utilisation des ressources et économie circulaire

Normes sociales :

8. **ESRS S1** – Effectifs de l'entreprise
9. **ESRS S2** – Travailleurs de la chaîne de valeur
10. **ESRS S3** – Communautés affectées
11. **ESRS S4** – Consommateurs et utilisateurs finaux

Norme de gouvernance :

12. **ESRS G1** – Conduite des affaires

Chacune de ces normes contient plusieurs exigences de publication (*disclosure requirements*), elles-mêmes divisées en points de données (*datapoints*). Ces exigences détaillent ce que l'entreprise doit divulguer sur ses impacts, risques et opportunités (IRO) en matière de durabilité (voir 2.4.4) (Union européenne, 2023b).

2.5.2 ESRS 1

La norme ESRS 1 (Exigences générales) constitue la base du reporting de durabilité définie par la CSRD. Elle définit les principes que les entreprises doivent suivre pour préparer et présenter leurs informations de durabilité de manière rigoureuse, cohérente et compréhensible. Elle ne contient pas d'exigences de publication spécifiques, mais structure l'ensemble des normes ESRS, en encadrant leur application (Union européenne, 2023b).

2.5.2.1 *Les domaines de reporting*

ESRS 1 organise les informations de durabilité autour de quatre piliers principaux :

- Gouvernance : description des mécanismes de supervision et de contrôle des questions de durabilité.
- Stratégie : interactions entre les enjeux ESG et le modèle économique, l'adaptation aux IRO.
- Gestion des impacts, risques et opportunités (IRO) : identification, évaluation et gestion des IRO matériels selon l'approche de double matérialité.
- Métriques et objectifs : indicateurs quantitatifs et suivis de la performance ESG.

Les entreprises doivent communiquer des informations sur ces quatre domaines dès lors qu'un sujet de durabilité est jugé matériel. Si aucune politique ou action n'a encore été formellement définie, l'entreprise doit justifier l'absence de ces informations et établir un calendrier prévisionnel pour y remédier.

2.5.2.2 Chaîne de valeur et double matérialité

En conformité avec le principe de double matérialité, ESRS 1 impose d'intégrer dans le reporting non seulement les activités propres de l'entreprise, mais aussi celles de sa chaîne de valeur, en amont comme en aval. Cela implique de publier des informations sur les IRO matériels liés à ses partenaires commerciaux, fournisseurs ou clients, lorsqu'ils sont significatifs. S'il n'y pas de données disponibles, l'entreprise peut recourir à des estimations raisonnables et justifiées, telles que des moyennes sectorielles, à condition qu'elles respectent les critères de qualité définis dans la norme.

2.5.2.3 Qualité de l'information

Les informations publiées doivent répondre à cinq critères fondamentaux de qualité :

- Pertinence : apportent une valeur ajoutée à la compréhension des enjeux.
- Représentation fidèle : complètes, neutres et sans erreurs significatives.
- Comparabilité : entre périodes et entre entités similaires.
- Vérifiabilité : appuyées par des sources ou méthodes traçables.
- Compréhension : présentées de manière claire.

Ces exigences sont détaillées dans l'annexe A de la norme ESRS 1.

2.5.2.4 Lien avec les autres documents du rapport de gestion

La norme autorise les entreprises à faire référence à d'autres parties du rapport de gestion, comme les états financiers, pour répondre à certaines exigences de publication, à condition que :

- Les informations soient clairement identifiables ;
- Publiées dans la même langue et au même moment ;
- Bénéficient du même niveau d'assurance ;
- Soient présentées dans un format numérique compatible avec les exigences de la directive.

2.5.2.5 Diligence raisonnable

La norme fait référence au cadre international de diligence raisonnable (CSDDD), notamment les principes de l'ONU et de l'OCDE. Elle n'impose pas de méthode unique mais exige que les entreprises décrivent leur approche visant à identifier, prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs réels ou potentiels sur l'environnement et les droits humains. Cette démarche est également susceptible d'influencer la stratégie de l'entreprise, son modèle économique, voire sa gouvernance (voir 2.3.4).

2.5.2.6 Horizon temporel

L'ESRS 1 impose une cohérence entre la période couverte par la déclaration de durabilité et celle des états financiers. Une distinction est faite entre le court terme (exercice en cours), le moyen terme (entre un et cinq ans) et le long terme (plus de cinq ans). Les entreprises doivent expliquer clairement les liens entre les informations rétrospectives et prospectives, et montrer l'évolution de leur performance par rapport à une année de référence. Elles doivent aussi signaler tout changement méthodologique, les hypothèses utilisées, les incertitudes identifiées, ainsi que les événements post-clôture susceptibles d'affecter les déclarations.

2.5.2.7 Présentation et comparabilité

Les entreprises doivent veiller à ce que les données publiées soient comparables d'une année à l'autre. Si des corrections ou des ajustements sont apportés aux chiffres des années précédentes, ils doivent

être clairement expliqués. Même si certaines estimations ou hypothèses présentent un haut niveau d'incertitude, elles peuvent être publiées, à condition d'être présentées de manière transparente et en expliquant leurs limites. De plus, certaines normes exigent de communiquer sur des évènements futurs incertains, du moment qu'ils peuvent avoir un impact significatif.

En cas de consolidation, l'entreprise doit inclure l'ensemble de ses filiales et, si nécessaire, fournir des informations spécifiques à celles dont les IRO sont différents. Certaines informations sensibles, comme celles liées à la propriété intellectuelle ou à la stratégie, peuvent être omises, à condition que ce soit justifié et que cela ne nuise pas à la compréhension globale du rapport.

2.5.2.8 Structure de la déclaration de durabilité

La déclaration de durabilité doit être présentée dans un format distinct, lisible par machine (XBRL), et structurée en quatre sections : (1) l'ensemble des exigences de publications de la norme ESRS S2, (2) les informations environnementales, (3) les informations sociales, (4) les informations gouvernementales. Les informations non prévues par les ESRS mais issues d'autres cadres (ISSB, GRI, etc.) peuvent être intégrées, à condition qu'elles soient identifiées et qu'elles respectent les exigences de qualité de la norme. Les publications liées à la taxonomie européenne doivent apparaître dans la section environnement, dans une sous-partie clairement séparée du reste.

2.5.2.9 Dispositions transitoires

L'annexe C de la norme ESRS 1 prévoit plusieurs mesures d'assouplissement pour les premières années de mise en œuvre :

- Les entreprises peuvent réutiliser pendant 3 ans les informations déjà publiées dans d'autres cadres (ex. : GRI, ISSB), sous réserve qu'elles respectent les critères de qualité.
- En cas de difficulté à collecter certaines données sur la chaîne de valeur, l'entreprise doit expliquer les problèmes survenus et les efforts entrepris.
- Des dérogations temporaires sont prévues sous certaines conditions.

Cependant, les obligations de publication imposées par d'autres textes législatifs européens (notamment la taxonomie verte) ne sont pas concernées par ces assouplissements.

2.5.3 ESRS 2

La norme ESRS 2 (Informations générales à publier) complète la norme ESRS 1 en définissant précisément les exigences de publication minimales que toutes les entreprises doivent respecter lorsqu'elles rédigent leur rapport de durabilité. Elle constitue une base commune pour toutes les autres normes thématiques (environnementales, sociales et de gouvernance). Il est important de rappeler que les normes thématiques peuvent venir compléter ces exigences en ajoutant des obligations spécifiques selon le sujet traité (Union européenne, 2023b).

La norme ESRS 2 vise à structurer la déclaration de durabilité autour de quatre domaines d'informations clés : la gouvernance, la stratégie, la gestion des IRO, ainsi que les indicateurs et cibles. Ces piliers correspondent aux domaines de reporting introduits dans la norme ESRS 1 (voir 2.5.2) (Union européenne, 2023b).

2.5.3.1 *Gouvernance*

Le premier domaine abordé par la norme ESRS 2 concerne la gouvernance. L'objectif est de permettre aux utilisateurs des rapports de durabilité de comprendre comment l'entreprise organise la supervision, la gestion et le contrôle des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La norme définit cinq exigences de publication regroupées sous le sigle GOV (GOV-1 à GOV-5), chacune couvrant un aspect spécifique de la gouvernance d'entreprise.

GOV-1 concerne la composition et la responsabilité des organes de gouvernance. L'entreprise doit décrire la composition (nombre de membres exécutifs et non exécutifs, diversité, représentation des salariés) ainsi que les rôles et responsabilités des différents organes (comités, conseils, etc.) en matière de durabilité. Elle doit également expliquer les compétences ESG existantes, les dispositifs de formation, ainsi que les processus de communication entre les organes concernés (Union européenne, 2023b).

GOV-2 concerne l'implication des organes dans les IRO. Cette exigence porte sur la manière dont les organes de direction sont informés et impliqués dans le suivi des IRO matériels. L'entreprise doit préciser par qui ces informations sont transmises, à quelle fréquence, et comment elles sont utilisées dans les décisions stratégiques. Il faut également indiquer si les organes suivent les résultats des politiques et actions mises en place.

GOV-3 traite des systèmes d'incitation liés au développement durable. L'entreprise doit décrire si et comment la rémunération variable des membres des organes de gouvernance est liée à la performance ESG. Cela inclut les critères utilisés pour évaluer les résultats, les indicateurs de performance pris en compte, et la part des incitations alignée sur les objectifs de durabilité.

GOV-4 traite les procédures de diligence raisonnable. Cette section demande à l'entreprise de présenter les étapes de sa démarche de diligence raisonnable appliquée aux questions de durabilité. Bien que la norme ne donne pas de méthode précise, elle recommande de fournir une présentation claire des procédures mises en place.

GOV-5 concerne la gestion des risques et contrôle interne. L'entreprise doit expliquer comment elle identifie, priorise et atténue les risques liés à la durabilité, ainsi que les caractéristiques de ses systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Elle doit également décrire la manière dont les résultats de ces contrôles sont communiqués aux organes de gouvernance (Union européenne, 2023b).

Cette première partie de l'ESRS 2 montre que la gouvernance des enjeux ESG doit être structurée, documentée et intégrée dans la stratégie de pilotage de l'entreprise. Les utilisateurs du rapport doivent pouvoir évaluer le niveau d'engagement et de responsabilité de la direction vis-à-vis des enjeux de durabilité.

2.5.3.2 *Stratégie*

La norme ESRS 2 aborde en second lieu la stratégie de l'entreprise. L'objectif est d'expliquer comment la stratégie, le modèle économique, la chaîne de valeur et l'intégration des parties prenantes sont influencés par les enjeux de durabilité, notamment à travers les IRO jugés matériels. Trois exigences de publication sont prévues à ce titre : SBM-1, SBM-2 et SBM-3 (Union européenne, 2023b).

L'exigence SBM-1 vise à fournir une description globale de l'entreprise et des éléments de son modèle économique en lien avec les enjeux de durabilité. L'entreprise doit notamment expliquer ses produits et services, ses clients, ses marchés, son implantation géographique, les changements récents liés à ces éléments, ainsi que ses objectifs en matière de durabilité. Elle doit aussi évaluer dans quelle mesure ses produits, services et marchés contribuent à ces objectifs, fournir une ventilation de son chiffre d'affaires selon les secteurs pertinents et signaler si elle opère dans des secteurs sensibles (comme les énergies fossiles, la chimie, les armes ou le tabac). En ce qui concerne la chaîne de valeur, l'entreprise doit exposer ses ressources, les bénéfices générés pour les parties prenantes, sa position dans la chaîne

de valeur, et en fournir une description, en se concentrant sur les segments les plus significatifs si elle est présente dans plusieurs chaînes de valeur.

L'exigence SBM-2 concerne la manière dont l'entreprise prend en compte les intérêts et points de vue de ses parties prenantes dans sa stratégie et son modèle économique. Elle doit identifier les principaux acteurs concernés, décrire les mécanismes mis en place pour coopérer avec eux et indiquer comment les résultats de ces interactions ont influencé ses décisions stratégiques. Elle doit également indiquer si des ajustements ont été apportés à la stratégie à la suite de cette intégration, évaluer leur impact potentiel, et préciser comment les organes de gouvernance sont informés des intérêts exprimés par les parties prenantes.

Enfin, SBM-3 a pour objectif d'expliquer le lien entre les IRO matériels et la stratégie de l'entreprise. Elle doit fournir une brève description des IRO identifiés, indiquer les éventuelles évolutions par rapport à l'exercice précédent, et localiser ces IRO dans le modèle économique, les activités ou la chaîne de valeur. L'entreprise doit également analyser les effets réels ou attendus de ces IRO sur sa stratégie, ainsi que les actions mises en œuvre pour y répondre. Elle est tenue de publier les impacts matériels sur les personnes et l'environnement, qu'ils soient positifs ou négatifs, réels ou potentiels, tout en précisant s'ils sont le résultat de ses propres activités ou de celles de ses partenaires. Elle doit enfin présenter les effets financiers attendus de ces IRO sur sa situation financière à court, moyen et long terme, et évaluer la capacité de son modèle économique à résister à ces enjeux (Union européenne, 2023b).

2.5.3.3 *Gestion des IRO*

La troisième partie de la norme ESRS 2 porte sur la manière dont les entreprises identifient, évaluent et gèrent les IRO liés aux enjeux de durabilité. Elle vise à donner une vision claire du processus d'évaluation de la matérialité, ainsi que des mesures prises pour répondre aux IRO jugés matériels. Ce domaine est structuré en deux exigences principales : IRO-1 et IRO-2, auxquelles s'ajoutent des exigences de publication transversales minimales relatives aux politiques (MDR-P) et aux actions (MDR-A) mises en place.

L'exigence IRO-1 demande à l'entreprise de décrire son processus d'identification et d'évaluation de la matérialité des IRO. Elle doit présenter les méthodes utilisées, les hypothèses retenues, les procédures d'identification, de priorisation et de suivi des IRO, tant en ce qui concerne les impacts réels ou potentiels sur les personnes et l'environnement, que les risques et opportunités susceptibles d'affecter la situation financière. Si des changements ont été opérés dans ces procédures, l'entreprise doit les justifier et indiquer si d'autres révisions sont prévues. Elle doit également expliquer comment les IRO sont intégrés dans les dispositifs de gestion des risques et d'opportunités au sens large, et comment elle évalue son profil de risque global.

L'exigence IRO-2 concerne les informations à publier à la suite de l'évaluation de matérialité. L'entreprise doit indiquer les exigences des normes thématiques auxquelles elle a répondu, mais aussi celles qu'elle a jugées non matérielles, en fournissant une explication. Si le changement climatique est jugé non matériel, une justification plus complète est exigée. L'entreprise doit également établir un tableau reprenant les points de données issus d'autres réglementations européennes (comme la taxonomie), en précisant ceux qu'elle considère comme matériels ou non, et où ces données apparaissent dans le rapport. Enfin, elle doit expliciter les seuils et *scoring* utilisés pour déterminer la matérialité des IRO.

En complément, la norme prévoit deux exigences de publication transversales minimales. La première, MDR¹¹-P, concerne les politiques adoptées pour traiter les sujets de durabilité jugés matériels. L'entreprise doit en décrire les objectifs, les IRO couverts, la portée géographique, les activités incluses ou exclues, les parties prenantes concernées, les engagements éventuels à l'égard de normes externes,

¹¹ Minimum disclosure requirement

et le niveau hiérarchique responsable de leur mise en œuvre. Elle doit aussi expliquer comment les parties prenantes ont été associées à leur élaboration, et de quelle manière la politique leur est rendue accessible.

La seconde exigence, MDR-A, traite des actions concrètes entreprises en lien avec ces politiques. L'entreprise doit lister les actions mises en œuvre, préciser leur calendrier, les résultats attendus, les activités couvertes, ainsi que les parties prenantes concernées. Elle doit également indiquer les avancées des plans d'action déjà engagés, les mesures prises pour traiter les impacts matériels réels, et, le cas échéant, les ressources investies et les montants engagés pour ces actions (Union européenne, 2023b).

2.5.3.4 Métriques et cibles

Le quatrième domaine couvert par la norme ESRS 2 concerne la manière dont les entreprises mesurent, suivent et rendent compte de leurs performances en matière de durabilité, à travers des métriques et des cibles. Ce volet est essentiel pour permettre aux utilisateurs du rapport de durabilité d'évaluer les progrès accomplis, la cohérence des engagements, ainsi que la transparence des résultats annoncés. Il repose sur deux exigences de publication minimales : MDR-M pour les métriques et MDR-T pour les objectifs.

L'exigence MDR-M impose aux entreprises de publier les métriques utilisées pour évaluer les performances liées aux IRO matériels. Ces indicateurs peuvent être qualitatifs et/ou quantitatifs. L'entreprise doit décrire pour chaque métrique : sa définition, la méthode de calcul utilisée, les sources de données mobilisées, la période de référence, les éventuelles hypothèses ou limitations, ainsi que les unités de mesure. Elle doit également expliquer les éventuels changements méthodologiques par rapport aux exercices précédents. Lorsque cela est pertinent, des comparaisons dans le temps doivent être fournies afin de mesurer l'évolution des résultats.

L'exigence MDR-T concerne la publication des objectifs fixés par l'entreprise pour répondre aux IRO matériels. Pour chaque objectif, elle doit préciser sa nature (quantitatif ou qualitatif), son horizon temporel (court, moyen ou long terme), les indicateurs associés permettant d'en mesurer la progression, ainsi que le niveau d'ambition attendu. L'entreprise doit également indiquer comment ces objectifs s'intègrent dans sa stratégie globale et s'ils sont alignés avec des cadres ou engagements externes (par exemple des trajectoires climatiques ou conventions internationales). En cas de modification ou d'abandon d'un objectif, une justification est requise.

Dans les deux cas, la norme insiste sur la qualité des données publiées, qui doivent être fiables, vérifiables, compréhensibles et comparables dans le temps. Si l'entreprise utilise des hypothèses ou des estimations, elle doit en expliquer les limites et les incertitudes associées. Lorsque certaines métriques ne sont pas encore disponibles ou que les objectifs sont en cours de définition, l'entreprise doit l'indiquer clairement, en précisant le calendrier prévu pour leur mise en place (Union Européenne, 2023b).

2.5.4 ESRS S1

2.5.4.1 *Objectifs*

La norme européenne ESRS S1, intitulée « Effectifs de l'entreprise », est l'élément central des normes sociales établies par le règlement délégué (UE) 2023/2772 relatif aux normes de durabilité. Cette norme vise à assurer une transparence complète sur les impacts des entreprises sur leurs salariés et la gestion des risques et des opportunités liées à ces effectifs. L'objectif principal poursuivi par ESRS S1 est de fournir aux utilisateurs du rapport de durabilité des informations détaillées sur la manière dont les entités gèrent leurs responsabilités sociales internes, en lien direct avec leurs employés. Ceci inclut notamment les conditions de travail, le dialogue social, la sécurité, la santé, la diversité, l'inclusion, la formation, l'égalité salariale ainsi que le respect des droits fondamentaux des travailleurs.

2.5.4.2 *Interaction avec les autres normes*

Les sujets de durabilité liés aux effectifs de l'entreprise, aux travailleurs de la chaîne de valeur, aux communautés affectées, ainsi qu'aux consommateurs et utilisateurs finaux sont souvent étroitement liés. Pour cette raison, la norme ESRS S1 doit être lue conjointement avec les trois autres normes sociales thématiques : ESRS S2 (travailleurs de la chaîne de valeur), ESRS S3 (communautés affectées) et ESRS S4 (consommateurs et utilisateurs finaux). Par ailleurs, l'ESRS S1 exige que les informations publiées sur les effectifs internes soient cohérentes et alignées à celles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (conformément à l'ESRS S2) (Union Européenne, 2023b).

2.5.4.3 *Exigences de publication*

Sur le plan opérationnel, la norme ESRS S1 précise les obligations de publication selon dix-sept exigences distinctes de reporting numérotées de S1-1 à S1-17. Ces exigences couvrent des aspects variés de la gestion des ressources humaines. Elles incluent notamment des exigences générales sur les politiques sociales adoptées par l'entreprise (S1-1), sur les processus de dialogue social et les consultations avec les salariés ou leurs représentants (S1-2), ainsi que sur les mécanismes internes permettant de traiter les plaintes et de réparer les incidences négatives éventuelles sur les travailleurs (S1-3).

La norme précise ensuite les actions concrètes que l'entreprise doit détailler dans son rapport afin de démontrer son engagement à gérer efficacement les risques et à saisir les opportunités en matière sociale (S1-4). Des informations sur les objectifs sociaux fixés par l'entité sont aussi exigées, permettant d'assurer un suivi rigoureux et transparent de la performance sociale interne par rapport aux ambitions annoncées par l'entreprise (S1-5).

Les exigences suivantes de la norme, de S1-6 à S1-17, détaillent les métriques quantitatives et qualitatives à fournir par les entreprises concernant leurs effectifs. Cela comprend, entre autres, la répartition des employés par type de contrat et catégorie (S1-6 et S1-7), les modalités et la portée du dialogue social interne et la négociation collective (S1-8), les mesures adoptées pour garantir la diversité au sein de l'entreprise (S1-9), ainsi que les conditions de rémunération équitable et le respect des seuils de salaire décent (S1-10).

Par ailleurs, la norme aborde la couverture sociale des salariés (S1-11), l'inclusion effective des travailleurs en situation de handicap (S1-12), la formation et le développement des compétences professionnelles des salariés (S1-13), les conditions de santé et de sécurité au travail (S1-14), ainsi que les mesures en faveur de l'équilibre vie privée-vie professionnelle (S1-15). Enfin, les exigences de publication portent aussi sur la transparence relative aux écarts de rémunération entre hommes et femmes, ainsi que sur les indicateurs de répartition salariale globale au sein de l'entreprise (S1-16). La dernière exigence, S1-17, impose à l'entreprise de divulguer les informations liées aux incidents, réclamations ou violations significatives des droits fondamentaux au sein de l'entreprise.

Pour garantir une même compréhension de ces exigences pour toutes les entreprises, ESRS S1 inclut en annexe des « *Application Requirements* » (AR) destinés à clarifier la manière dont les informations doivent être recueillies, traitées, analysées et présentées (Union Européenne, 2023b).

2.5.4.4 *Identification des IRO*

Dans le cadre de la norme ESRS S1, les entreprises sont tenues d'identifier les IRO liés à leurs effectifs, afin de déterminer les informations pertinentes à publier dans leur rapport de durabilité. Cette identification repose sur le principe de la double matérialité, qui exige d'une part d'évaluer les effets significatifs des activités de l'entreprise sur ses salariés (matérialité d'impact), et d'autre part d'analyser les conséquences potentielles de ces enjeux sociaux sur sa performance financière (matérialité financière).

L'entreprise doit ainsi identifier les IRO matériels en tenant compte de son contexte opérationnel, sectoriel et géographique et en intégrant les spécificités de ses différentes catégories de personnel. L'analyse doit s'appuyer sur des critères tels que la gravité, la portée, la probabilité et le caractère irréversible des effets identifiés. Cette démarche implique également de prendre en considération les attentes et les retours des parties prenantes internes, comme les représentants du personnel ou les syndicats.

Une fois les IRO jugés matériels déterminés, l'entreprise doit sélectionner les politiques, actions, objectifs et indicateurs associés à ces enjeux, afin d'assurer une publication complète et structurée dans son reporting de durabilité. Les informations publiées doivent permettre aux utilisateurs du rapport de comprendre comment l'entreprise gère concrètement ses responsabilités sociales, et dans quelle mesure elle est exposée à des risques ou en position de saisir des opportunités liées à la gestion de son personnel (Union Européenne, 2023b).

2.5.4.5 *Gestion des IRO*

Conformément à la norme ESRS S1, l'entreprise doit publier des informations relatives aux objectifs qu'elle s'est fixés concernant la gestion des IRO liés à ses effectifs. Ces objectifs doivent permettre d'évaluer l'ambition de l'entreprise en matière sociale ainsi que les progrès réalisés au fil du temps. Leur publication doit être suffisamment précise pour permettre une lecture claire de la stratégie sociale poursuivie, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

Chaque objectif doit être accompagné d'un descriptif du sujet concerné (activités, zones géographiques, parties prenantes, etc.), de son lien avec les politiques ou actions mises en place, ainsi que d'un horizon temporel pour sa réalisation. Lorsque l'objectif est chiffré, il convient également de mentionner l'année de référence à partir de laquelle les données sont mesurées, les méthodes d'évaluation utilisées et les ajustements ou changements apportés aux cibles initiales.

La communication autour des objectifs sociaux est un élément essentiel du reporting, dans la mesure où elle permet d'apprécier non seulement l'engagement de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés, mais aussi sa capacité à structurer ses actions autour d'une vision claire et mesurable du progrès dans les domaines sociaux (Union Européenne, 2023b).

2.5.4.6 *Métriques et cibles*

La norme ESRS S1 prévoit que les entreprises publient des métriques et des cibles (objectifs chiffrés) permettant d'évaluer leur performance en matière sociale, en lien direct avec les IRO jugés matériels. Ces indicateurs doivent offrir une représentation fidèle des progrès réalisés et de l'efficacité des politiques et actions mises en œuvre. Il peut s'agir, par exemple, de données relatives à la diversité, à l'équité salariale, à la sécurité au travail ou à la couverture sociale.

Les métriques publiées doivent être à la fois quantitatives et qualitatives, et couvrir les périodes pertinentes (rérospective et, si possible, prospective). L'entreprise doit fournir, pour chaque indicateur, des précisions sur la méthode de calcul, les sources utilisées, le périmètre concerné ainsi que les éventuelles estimations ou incertitudes. Lorsque les données sont issues d'approximations ou de moyennes sectorielles, cela doit être clairement mentionné et justifié de manière transparente.

En parallèle, l'entreprise est tenue de divulguer les objectifs chiffrés qu'elle s'est fixés pour les années à venir. Ces objectifs doivent être mesurables, datés, et accompagnés d'un cadre de suivi. Il est

également demandé de fournir une explication sur leur alignement avec les enjeux matériels identifiés, les politiques sociales et les résultats attendus. En cas de révision d'un objectif, l'entreprise doit justifier le changement et fournir les données comparatives nécessaires.

Enfin, lorsqu'un indicateur ou une cible ne peut être communiqué pour des raisons de confidentialité, de sensibilité stratégique ou d'indisponibilité temporaire, l'entreprise doit le signaler, tout en démontrant qu'elle a entrepris des efforts raisonnables pour résoudre ces problèmes. Ces dispositions garantissent un niveau élevé de transparence, tout en offrant une certaine flexibilité face aux contraintes opérationnelles des entreprises. Elles permettent également d'assurer la comparabilité des performances sociales entre les entités et d'en évaluer la trajectoire dans le temps (Union Européenne, 2023b).

2.5.4.7 Dispositions transitoires

La norme ESRS S1 prévoit également la possibilité pour les entreprises de publier des informations supplémentaires au-delà des exigences minimales fixées par la norme. Ces publications volontaires permettent à une entreprise de compléter son reporting lorsqu'elle estime que certaines informations sont nécessaires pour fournir une vue d'ensemble fidèle de sa performance sociale ou de ses engagements spécifiques. Cependant, ces informations complémentaires doivent respecter les principes de qualité définis dans les normes transversales, notamment en matière de clarté, de vérifiabilité et de pertinence, afin de ne pas nuire à la cohérence et à la comparabilité du reste du rapport. (Union Européenne, 2023b).

3 Question de recherche et méthodologie

Nous allons maintenant présenter notre question de recherche ainsi que les enjeux qui en découlent. Ensuite, nous allons détailler la méthodologie utilisée pour mener à bien notre étude empirique.

3.1 Formulation de la question recherche

Ainsi que le souligne notre revue de littérature, il n'existe pas encore d'analyses académiques portant sur la CSRD, et plus particulièrement sur l'audit des rapports de durabilité fondés sur les normes ESRS, dans la mesure où l'année 2025 correspond à la première mise en œuvre de ces audits. Le recul théorique est encore insuffisant et les études de cas concrets font défaut, ce qui limite nos moyens en termes de comparabilité avec la littérature existante. Nous avons donc jugé pertinent de nous concentrer sur l'expérience concrète et pratique de la mise en application de l'audit extra-financier conforme aux exigences de la CSRD pour les grands cabinets

Nous avons dès lors formulé notre question de recherche principale sur base de cette approche. En effet, le but de notre question de recherche qui s'intitule : « La norme ESRS S1 de la CSRD : Quels impacts sur l'audit extra-financier », est d'expliciter de la manière la plus concrète possible les difficultés rencontrées, les moyens et les approches mis en place ainsi que les perspectives par rapport à l'audit extra-financier.

Par l'intermédiaire de notre question de recherche, nous avons récolté des informations par rapport aux enjeux suivants :

1. L'impact de l'audit extra-financier relatif à la CSRD sur le métier d'auditeur d'un point de vue global.
2. La mise en application de l'audit extra-financier pour la norme ESRS S1.

Par ces 2 enjeux, nous avons donc souhaité englober un maximum de thématiques. En effet, il est impossible d'aborder la norme ESRS S1 sans faire le lien avec l'ensemble des normes ESRS car ESRS S1 est étroitement lié à ESRS 1 et ESRS 2 qui s'appliquent à l'ensemble des autres normes. Nous avons dès lors conduit notre recherche en mettant en application l'approche suivante : une analyse de la CSRD et l'audit des normes ESRS globale, suivie d'une analyse plus approfondie de l'audit de la norme ESRS S1.

3.2 Démarche qualitative

Nous avons opté pour une approche qualitative, fondée sur une observation directe via la conduite d'entretiens semi-directifs, dans le but de recueillir des données riches, nuancées et approfondies, pour alimenter l'analyse de nos résultats. Ce choix repose sur notre volonté d'éviter le recours à des questionnaires standardisés transmis par voie électronique, qui, bien qu'utilisables dans le cadre d'une démarche quantitative, n'auraient pas permis de capter la complexité du phénomène étudié.

Nous avons choisi de partir de situations concrètes rencontrées au sein de cabinets d'audit, en l'occurrence celles liées à l'audit extra-financier conforme à la CSRD, afin de mieux comprendre ce sujet et l'inscrire dans son contexte réel. Cette démarche vise à donner du sens à notre étude en mettant l'accent sur l'expérience vécue des professionnels interviewés.

Cette méthode nous a semblé particulièrement pertinente dans la mesure où la qualité exploratoire de l'approche qualitative est bien adaptée à l'analyse d'un phénomène nouveau, encore peu documenté et difficile à circonscrire (Lejeune, 2019). Elle présente l'avantage d'être flexible et permet de mieux comprendre les comportements, les perceptions et les pratiques des professionnels interrogés. En confrontant les points de vue de plusieurs personnes issues du même milieu, nous avons pu affiner notre compréhension de leur réalité et mieux saisir les mécanismes en jeu.

3.3 Méthodologie

3.3.1 Choix des entreprises

Dès les premières étapes de notre démarche, nous avons décidé de concentrer notre attention sur les grands cabinets d'audit en Belgique, étant donné qu'ils sont les principaux acteurs concernés par la mise en application de la CSRD. En effet, pour la phase 1 de la mise en place de la CSRD, ce sont les grandes entreprises cotées qui étaient concernées. Ces entreprises sont pour la grande majorité auditées par de grands cabinets d'audit et encore plus précisément par les « Big Four ». Ayant effectué un stage chez PwC, il nous a semblé évident de sélectionner une grande partie de notre échantillon au sein de cette entreprise. Afin de ne pas restreindre notre analyse à une seule entreprise, nous avons souhaité inclure une seconde organisation présentant des caractéristiques similaires. Bien que cette démarche ait été complexe – en particulier en l'absence de lien direct avec l'une des entreprises du « Big Four », ce qui complique l'accès aux collaborateurs – nous avons néanmoins pu mener des entretiens chez Deloitte. Cette collaboration nous a permis de croiser les perspectives tout en assurant la comparabilité des données recueillies.

Nous sommes conscients qu'en nous limitant à deux entreprises, notre échantillon n'est pas strictement représentatif de l'ensemble de la population. Nous tenons cependant à signaler que le cadre très réglementé de la CSRD oblige les différentes entreprises à travailler de manière très similaire. De plus, en Belgique, les « Big four » sont de grandes entreprises composées d'un très grand nombre de collaborateurs actifs avec des niveaux de responsabilités distincts. Au sein d'une même entreprise, il est donc possible d'obtenir une multitude d'avis différents car les personnes concernées interviennent à des stades différents du processus d'audit.

3.3.2 Méthode de collecte de données

Afin de collecter des informations sur la CSRD et les normes ESRS, nous avons mobilisé différentes sources. D'une part, nous avons mené une revue documentaire approfondie, en consultant de nombreux documents officiels publiés entre 2022 et 2025, principalement émanant des institutions de l'Union européenne. D'autre part, notre recherche s'est appuyée sur des entretiens, réalisés soit à distance via la plateforme Microsoft Teams, soit en présentiel dans les locaux des entreprises concernées. Les entretiens au sein de PwC ont été obtenus grâce au réseau interne de l'entreprise. Les entretiens au sein de Deloitte ont été obtenu par l'intermédiaire d'un contact y travaillant.

Pour recueillir les données empiriques nécessaires à notre étude, nous avons opté pour la réalisation d'interviews, en nous appuyant sur un guide d'entretien (annexe I) élaboré en lien avec notre question de recherche. Convaincus que l'observation directe apporte à la recherche une dimension concrète et ancrée dans la réalité du terrain, nous avons estimé indispensable de rencontrer directement les professionnels concernés, que ce soit à distance, par visioconférence ou en présentiel.

L'ensemble des données a été recueilli par le biais d'entretiens individuels, dont la durée variait de 30 à 60 minutes, permettant à chaque participant de s'exprimer librement, sans pression ni crainte de contradiction ou de jugement de la part de collègues. Le traitement sans identification individuelle des informations recueillies, constituait par ailleurs un élément central de notre approche méthodologique. Les professionnels travaillant au sein de grands cabinets d'audit sont soumis à un cadre très réglementé, il est donc très important pour eux qu'aucun propos tenu ne puisse d'une manière ou d'une autre leur porter préjudice. Anonymiser l'ensemble des données était donc la solution la plus adéquate. Afin de rassurer les personnes interrogées, chaque entretien débutait par une présentation claire du cadre de notre recherche, ainsi que des modalités de traitement et d'anonymisation des données. Cette démarche a permis de clarifier nos intentions et d'assurer la confidentialité des propos recueillis.

Le choix d'une approche semi-directive pour nos entretiens nous a semblé particulièrement adapté. Elle offre un cadre structuré tout en conservant la souplesse nécessaire pour des discours spontanés et à l'exploration de nouveaux axes de réflexion. Cette approche nous a également permis de recentrer l'échange sur nos objectifs de recherche lorsque cela s'avérait nécessaire. Un guide d'entretien précis a été élaboré en amont afin de garantir une certaine cohérence entre les entretiens, en intégrant les thématiques sur lesquelles nous souhaitions impérativement recueillir des informations. Toutefois, nous avons veillé à adapter notre posture selon les interlocuteurs et les contextes. Certains sujets ont ainsi pu être abordés spontanément par les participants, tandis que d'autres ont nécessité des questions de relance ou de clarification. L'ordre des questions n'a pas été strictement respecté, ni leur formulation figée, notre priorité étant de nous adapter au contexte propre à chaque intervenant et de nous assurer d'être clairement compris par nos interlocuteurs.

Un des enjeux de la collecte des données résidait dans le fait que certains entretiens devaient être menés en anglais. Cette situation s'est présentée notamment lorsque les intervenants étaient néerlandophones. Il était essentiel de maîtriser en profondeur les thématiques abordées afin de formuler des questions pertinentes et d'assurer des relances adaptées au fil de l'échange. Cette expérience nous a confirmé qu'un bon guide d'entretien, s'il constitue un support utile, ne suffit pas en soi : le véritable enjeu réside dans la capacité du chercheur à en faire un usage souple et efficace pour obtenir des réponses à la fois qualitatives et suffisamment denses. Nous avons poursuivi les entretiens jusqu'à atteindre un niveau de saturation, garantissant ainsi la validité de notre échantillon, même s'il ne remplissait pas tous les critères pour être statistiquement représentatif.

Nous avons ensuite défini notre unité d'observation, à savoir les professionnels à interroger au sein de chaque organisation. Afin d'atteindre un nombre suffisant de répondants et une saturation des informations recueillies, nous avons également eu recours à la cooptation et au réseau professionnel des intervenants (méthode dite "boule de neige"), en sollicitant des profils jugés pertinents à la suite des premiers entretiens.

Entre mars 2025 et avril 2025, nous avons mené neuf entretiens, répartis comme suit : 7 au sein de PwC et 2 au sein de Deloitte, comme présenté en annexe II. Nous avons ainsi constitué un échantillon ciblé d'acteurs issus de deux grands cabinets, non représentatif au sens statistique, mais suffisamment diversifié et pertinent pour fournir des données empiriques riches et exploitables. La sélection des participants reposait sur leur lien avec la problématique étudiée et le stade du processus auquel ils intervenaient afin d'assurer une diversité de points de vue. D'une part, nous avons interviewé des auditeurs « senior » et des managers. Ils ont une vision plus pratique du sujet et une expérience de terrain par leur implication dans la préparation et l'exécution de l'audit. D'autre part, nous avons interviewé des directeurs et des partners¹². Ceux-ci ont une vision plus stratégique, macro et « high-level » du sujet. Ils font partie d'équipes de supervision et sont impliqués dans la mise en application de l'audit extra-financier depuis l'annonce de la CSRD.

L'ensemble des neuf entretiens ont été enregistrés et transcrits, afin de permettre une analyse précise, une traçabilité et une comparaison entre les informations.

¹² Un partner en audit est un associé au capital, occupant le rang le plus élevé de la hiérarchie, responsable de la signature des rapports d'audit et de la supervision stratégique, technique et commerciale des missions dont il a la charge.

4 Résultats

Avant de rédiger nos résultats, nous avons classé l'ensemble des données récoltées lors de nos interviews par catégorie et thématique. Ce procédé nous a permis faciliter la comparaison des différents avis émis. Pour la présentation de nos résultats, nous avons décidé de procéder par thématique. Pour des raisons d'anonymisation, nous avons remplacé le nom des intervenants par « interviewé x ». En annexe II, nous avons créé un tableau récapitulatif, regroupant les fonctions des intervenants.

4.1 *Vision globale et ambition stratégique de la CSRD*

La CSRD s'inscrit dans un tournant réglementaire majeur, qui vise à replacer la durabilité au centre des stratégies d'entreprise et donc des activités d'audit. Interrogés sur leur perception de cette nouvelle directive, les professionnels rencontrés partagent globalement une vision très positive de la CSRD. Une majorité des personnes interrogées considèrent en effet que la CSRD apporte des avancées fondamentales en matière de responsabilisation des entreprises, de transparence des pratiques et de comparabilité des données ESG.

Plusieurs professionnels estiment que l'un des apports essentiels de la CSRD est la création d'un socle commun d'information extra-financière, qui permet enfin une lecture homogène et auditable des performances ESG des entreprises. Cette harmonisation est perçue comme un prérequis indispensable à l'allocation efficace de capitaux vers des activités durables mais aussi comme un levier pour renforcer la responsabilité sociétale des acteurs économiques. En ce sens, la directive ne se limite pas à une exigence technique de reporting, elle vise à apporter un changement culturel général, selon les propos de l'interviewé 9.

Une majorité des auditeurs interrogés voient également dans la CSRD une opportunité pour redéfinir le rôle de l'audit, en jugeant sa mise en application comme signe de la qualité, vis-à-vis de la cohérence et de la sincérité des informations ESG. Cette directive, plus transversale, contribue à la transformation des modèles d'affaires et à une meilleure gestion des risques de durabilité. Le passage à un audit obligatoire, même en assurance limitée, est perçu comme un signal fort : les entreprises ne peuvent plus se contenter de communiquer de manière volontaire uniquement sur les domaines de leur choix, sans cadre ni vérification.

Toutefois, plusieurs intervenants soulignent que cette ambition réglementaire s'accompagne de nombreux défis pratiques. L'interviewé 1 pointe notamment la complexité initiale du cadre, jugé excessif sur certains aspects qualitatifs. Il note que les entreprises comme les auditeurs ont dû s'adapter rapidement à un volume important d'informations nouvelles, avec un niveau de granularité¹³ encore inégal selon les thèmes.

Malgré ces difficultés, plusieurs personnes interrogées insistent sur la nécessité de conserver une ambition élevée, même dans un contexte d'ajustements réglementaires comme le Pack Omnibus. L'interviewé 8 regrette à ce titre l'affaiblissement des exigences initiales, qui pourrait compromettre la rigueur attendue du reporting ESG. À l'inverse, l'interviewé 7 adopte une vision plus nuancée, estimant que les ajustements permettent à certaines entreprises de mieux se préparer sans remettre en cause la dynamique structurelle de la directive.

En résumé, la CSRD est largement perçue comme un catalyseur de transformation, qui redéfinit à la fois les attentes envers les entreprises et la posture des auditeurs. Elle donne un cadre clair, auditable et comparable, jugé indispensable pour avancer vers une économie plus responsable. La norme ESRS

¹³ Le niveau de granularité désigne, dans le contexte de l'audit ESG (et plus largement du reporting), le degré de détail avec lequel les données sont collectées, présentées et vérifiées.

S1, en mettant l'accent sur les enjeux sociaux internes, participe pleinement à cette ambition globale, même si elle pose des difficultés techniques particulières qui seront abordées dans les sections suivantes.

4.2 Défis liés à la mise en œuvre de la CSRD pour les entreprises

La mise en application concrète de la CSRD a imposé aux entreprises une transformation rapide et profonde de leur processus interne. Une majorité des personnes interrogées s'accorde à dire que le niveau de préparation à la première vague de reporting variait fortement entre les organisations, notamment selon leur taille, leur exposition aux marchés financiers ou leur expérience antérieure en matière de reporting extra-financier (ex : NFRD).

Les défis les plus souvent cités sont d'ordre organisationnel : difficultés à structurer une gouvernance ESG efficace, manque de responsabilité clairement définie pour les données extra-financières, défaut de communication entre les départements (RH, finances, durabilité, IT). Ces limites ont eu pour conséquence des retards dans la collecte d'informations et un niveau de qualité des données récoltées très variable.

Sur le plan technique, les intervenants signalent que beaucoup d'entreprises ne disposent pas encore de systèmes d'information adaptés pour suivre et remonter les données ESG avec la rigueur attendue. Les audits ont mis en évidence de nombreuses failles dans les processus de collecte, de documentation et de validation des données. L'interviewé 8 souligne que même pour des indicateurs sociaux simples comme le nombre d'équivalents temps plein ou les heures de formation, les difficultés de traçabilité sont nombreuses, notamment dans les groupes opérant à l'international. L'interviewé 9 ajoute que la décentralisation de la collecte de données dans certaines entreprises complexifie encore davantage la consolidation fiable des données.

Plusieurs professionnels font également remarquer que le volume des données à collecter constitue un frein important, d'autant plus que les normes exigent souvent un niveau de granularité très fin, parfois supérieur à ce qui est actuellement disponible dans les systèmes. Les problèmes d'intégration entre les différents logiciels RH, ERP et outils de reporting ESG créent ainsi des ruptures dans la chaîne de valeur de l'information.

Un autre point souvent mentionné concerne le manque de connaissances techniques sur les normes ESRS dans les entreprises. Beaucoup de collaborateurs, notamment dans les services RH ne sont pas formés aux exigences liées à l'audit ESG. Pourtant, ils jouent un rôle essentiel dans la collecte et la transmission des données sociales. L'interviewé 2 insiste sur le fait qu'un manque de formation à ce niveau peut entraîner des erreurs ou des oubli, d'autant plus dans les entreprises où un seul contact est responsable de ces sujets par filiale.

Malgré ces obstacles, plusieurs intervenants estiment que la CSRD agit comme un accélérateur de structuration interne. L'interviewé 3 insiste sur le fait que même si les délais sont courts, cette contrainte permet aux entreprises d'avancer plus vite vers une gouvernance ESG intégrée. Le Pack Omnibus, bien qu'ayant introduit un assouplissement pour certaines entreprises, n'a pas remis en cause, selon lui, l'urgence de cette transformation structurelle. Dans le même sens, l'interviewé 5 rappelle que l'expérience acquise en 2025 servira de socle pour améliorer la qualité des données et optimiser les processus à l'avenir.

4.3 Méthodologies d'audit déployées

L'audit relatif aux normes ESRS a conduit les cabinets d'audit à adapter leurs approches afin de répondre aux exigences de l'assurance de l'audit extra-financier. Une majorité des personnes interrogées considèrent que l'audit ESG s'inscrit dans une continuité méthodologique avec l'audit financier, tout en présentant des spécificités notables.

La méthodologie générale suit les étapes classiques de tout audit : planification, identification des zones à risque, collecte de preuves via échantillonnage, réalisation de tests de détail et analyses de cohérence. Pour les données quantitatives (par exemple les effectifs, heures de formation, accidents de travail), les auditeurs procèdent à des contrôles de la documentation, à des revues analytiques comparatives et à des rapprochements avec les états RH ou les bilans sociaux. Pour les données qualitatives, les procédures sont plus exploratoires : revue des politiques internes, entretiens avec les départements concernés et vérification d'existence et d'application concrète des engagements affichés.

Plusieurs auditeurs, notamment les interviewés 2 et 9, soulignent que l'audit ESG demande une compréhension fine des processus internes, ce qui rend les « walkthroughs¹⁴ » et les observations de terrain indispensables. En ce sens, le jugement professionnel occupe une place centrale dans l'évaluation de la sincérité et de la complétude des informations.

Un enjeu majeur identifié par une majorité d'intervenants est la nécessité d'assurer une cohérence narrative entre le reporting ESG et les états financiers. Cette complémentarité est jugée essentielle pour préserver la crédibilité du rapport. L'interviewé 6 insiste sur l'importance d'une réconciliation méthodologique entre les référentiels ESG et les normes comptables, afin d'éviter les incohérences entre les différents documents publics. Cela implique une collaboration étroite entre les équipes ESG et d'audit financier, particulièrement dans les grands groupes.

Enfin, plusieurs professionnels relèvent que cette première année d'audit ESG a exigé une mobilisation importante des équipes, due à la nouveauté des normes, à l'absence d'historique et à la variabilité des outils internes. Il en ressort que le cadre méthodologique est encore en cours de stabilisation, mais que les bases posées lors de cette première vague serviront de référence pour les prochains audits.

4.4 Spécificités de l'assurance limitée

L'une des innovations majeures introduites par la CSRD réside dans l'obligation pour les entreprises de soumettre leurs informations de durabilité à un audit externe. Ce processus d'assurance, qui s'appuie actuellement sur un niveau d'assurance limitée, constitue une avancée significative dans le renforcement de la crédibilité des informations ESG. Par ailleurs, plusieurs professionnels suivent de près l'évolution de la norme ISSA 5000, en cours d'élaboration par l'IAASB, qui devrait à terme devenir le cadre de référence pour les missions d'assurance en durabilité. Cette norme, plus spécifique et adaptée aux exigences ESG, va remplacer progressivement ISAE 3000, jugée parfois trop générique pour encadrer les particularités du reporting de durabilité. Elle pourrait marquer un tournant important dans la structuration des audits ESG.

Une majorité des professionnels interrogés considèrent que ce dispositif transforme profondément le rôle de l'auditeur, l'obligeant à adapter ses méthodes à des objets de vérification moins normés et souvent plus narratifs que les états financiers.

¹⁴ Un walkthrough (ou revue de processus) est une technique d'audit qui consiste à suivre concrètement le cheminement d'une donnée ou d'une opération dans l'entreprise, depuis sa source jusqu'à sa consolidation finale.

L'interviewé 4, insiste sur le fait que le caractère « limité » de cette assurance ne doit pas être interprété comme une faiblesse du contrôle. Si la quantité de preuves à recueillir est moindre qu'en assurance raisonnable, le niveau d'exigence méthodologique reste élevé : un plan d'audit basé sur les risques, une documentation rigoureuse, une analyse de cohérence et un recouplement des données.

Dans la pratique, cela implique de nombreuses procédures spécifiques, telles que des entretiens avec les responsables des données ESG, des « walkthroughs » des processus de collecte, des tests de détail sur des échantillons et des revues analytiques. Le jugement professionnel occupe une place centrale, notamment pour l'évaluation de la complétude et de la sincérité des informations communiquées, en particulier sur les volets qualitatifs. L'interviewé 9 rappelle que la phase de planification de l'audit est cruciale car elle permet d'identifier les thématiques à risque et de structurer les travaux en conséquence.

En parallèle, plusieurs intervenants soulignent que ce nouveau champ d'assurance implique une montée en compétences importante des auditeurs eux-mêmes. Comme dit précédemment, le croisement des expertises ESG et financières est souvent jugé indispensable. Les interviewés 7 et 8 insistent ainsi sur la nécessité de constituer des équipes hybrides, associant des auditeurs formés aux méthodes classiques et des profils spécialisés dans les enjeux ESG.

Dans le contexte actuel, où la majorité des entreprises publient leur première série de données ESG sous la CSRD, plusieurs intervenants relèvent qu'ils sont contraints d'aller au-delà du niveau de vérification normalement attendu dans une mission d'assurance limitée. L'absence d'années précédentes auditées ne permet pas de réaliser des analyses comparatives fiables ni de bénéficier d'un « confort d'ouverture » sur les données historiques. Par conséquent, les auditeurs effectuent des tests de détail et des revues analytiques plus poussés pour compenser ce manque de recul. Cela est particulièrement contraignant pour les vérifications basées sur des analyses comparatives, qui reposent habituellement sur le confort acquis sur les données des années précédentes. L'objectif est aussi d'éviter la non-détection d'erreurs structurelles dans les systèmes de reporting dès les premières années. Cette situation augmente la charge de travail des équipes et renforce l'importance du jugement professionnel dès la phase initiale de mise en œuvre. Cela illustre que même dans un cadre d'assurance dite « limitée », la réalité des pratiques exige une approche rigoureuse dès le départ. Ce procédé devrait permettre de pouvoir réduire la charge de travail pour les exercices futurs.

En ce qui concerne l'évolution future, une majorité d'auditeurs anticipe le passage progressif à un niveau d'assurance raisonnable, plus contraignant, une fois que les entreprises auront gagné en maturité et que les référentiels de données ESG se seront stabilisés même si le Pack Omnibus a mis un frein au passage à l'assurance raisonnable. Certains expriment néanmoins leur prudence : un renforcement trop rapide du niveau d'assurance pourrait freiner les efforts de structuration encore en cours de développement dans de nombreuses organisations qui voudraient publier des rapports de durabilité sur base volontaire.

Enfin, la question des compétences des acteurs habilités à fournir cette assurance fait débat. L'interviewé 4 défend une position stricte : selon lui, seuls les réviseurs d'entreprise, du fait de leur formation, de leur indépendance et de leur cadre déontologique, sont en mesure de garantir un audit ESG crédible.

En résumé, l'introduction d'un mécanisme d'assurance dans le reporting extra-financier constitue un levier majeur de transformation, à la fois pour les entreprises, qui doivent structurer leurs processus et sécuriser leurs données, et pour les auditeurs, qui doivent élargir leur champ d'analyse et renforcer leur vigilance sur de nouveaux types de risques.

4.5 Application et auditabilité de la double matérialité

Le principe de double matérialité constitue une pierre angulaire de la CSRD. Il impose aux entreprises d'identifier et de prioriser les enjeux ESG à partir d'une double lecture : d'une part, l'impact de leurs activités sur l'environnement et la société (matérialité d'impact) ; d'autre part, l'impact des facteurs de durabilité sur leur situation financière (matérialité financière). Cette approche pose d'importants défis méthodologiques et opérationnels, tant pour les entreprises que pour les auditeurs.

Une majorité des auditeurs interrogés considère que la double matérialité est l'un des volets les plus complexes à auditer dans le cadre de la CSRD. L'interviewé 8 indique que cette notion, encore mal comprise dans certaines entreprises, fait l'objet d'interprétations divergentes, souvent influencées par la culture organisationnelle ou les priorités du management. Plusieurs professionnels relèvent que certaines entreprises tendent à privilégier une lecture strictement financière des enjeux, au détriment de la matérialité d'impact, pourtant au cœur de la logique ESG européenne.

Dans la pratique, l'audit de la double matérialité repose sur l'évaluation de la méthodologie employée par l'entreprise pour identifier ses enjeux significatifs. Cette évaluation comprend la revue des sources utilisées (données analytiques, consultations de parties prenantes, benchmarks sectoriels), des critères de sélection, ainsi que des outils de pondération ou de hiérarchisation. L'interviewé 9 insiste sur le rôle crucial des consultations avec les parties prenantes : leur absence ou leur caractère superficiel est souvent un signe d'une analyse biaisée ou incomplète.

Pour pallier le manque de robustesse de certains exercices de matérialité, plusieurs entreprises recourent à des indicateurs dits « proxy », c'est-à-dire des sources externes de matérialité dérivées d'acteurs tiers (ex. : GRI, SASB, IBB, études sectorielles, rapports de concurrents). L'interviewé 7 souligne que si ces référentiels permettent de cadrer l'exercice, ils ne peuvent en aucun cas se substituer à une analyse propre à l'entreprise. L'auditeur doit donc évaluer dans quelle mesure ces outils ont été utilisés avec discernement et intégrés dans une logique de gouvernance ESG.

Un point soulevé par plusieurs intervenants concerne la documentation du processus : dans de nombreux cas, les étapes de sélection des enjeux, les arbitrages réalisés et les justifications de non-matérialité sont mal tracés, voire absents. Cela rend difficile la vérification a posteriori et ouvre la porte à des biais de confirmation ou de minimisation. L'interviewé 2 recommande que les entreprises développent un cadre de gouvernance formalisé pour encadrer l'identification des enjeux, incluant des validations transversales (ex. : audit, compliance, direction générale).

Du côté de l'audit, plusieurs approches sont mobilisées. Les auditeurs commencent généralement par une analyse documentaire des matrices de matérialité, qu'ils croisent ensuite avec leur propre appréciation sectorielle, les attentes des régulateurs et les enjeux historiques de l'entreprise. Des recouplements avec d'autres normes ESRS sont également réalisés pour évaluer la cohérence globale des sujets retenus comme matériels. L'interviewé 6 souligne que toute omission d'un enjeu généralement admis comme matériel dans un secteur donné doit faire l'objet d'une justification solide, voire d'une recommandation d'inclusion. Dans cette logique, plusieurs professionnels insistent sur la nécessité de prêter une attention particulière aux indicateurs dont les résultats sont proches du seuil de matérialité défini. Ces cas « à la limite » présentent un risque élevé de mauvaise interprétation ou d'omission involontaire. Comme l'expliquent certains auditeurs, un KPI avec un score juste en dessous du seuil pourrait, en fonction de la marge d'erreur ou du jugement utilisé, basculer dans la zone de matérialité. Il est donc essentiel de documenter précisément les décisions prises, les justifications apportées, et de prévoir des revues spécifiques sur ces indicateurs sensibles afin de sécuriser l'opinion finale de l'audit. Certains intervenants alertent sur les risques liés à un seuil de matérialité trop restrictif ou mal justifié. Une information écartée à tort peut entraîner une omission significative, notamment si elle est jugée essentielle par une catégorie d'utilisateurs (investisseurs, ONG, salariés, régulateurs).

L'interviewé 3 rappelle que les erreurs de matérialité peuvent être plus dommageables en audit ESG qu'en audit financier, car elles touchent souvent des enjeux sensibles où la perception prime sur la seule donnée chiffrée.

Enfin, la double matérialité pose des défis spécifiques pour les données sociales relevant de la norme ESRS S1. Plusieurs auditeurs ont indiqué que les enjeux sociaux sont souvent perçus comme moins urgent ou moins impactant par les entreprises, ce qui conduit à leur sous-représentation dans les matrices. L'interviewé 5 regrette que les indicateurs relatifs aux conditions de travail, à la santé mentale ou à l'inclusion soient parfois exclus de manière non justifiée, alors qu'ils répondent à une attente croissante des parties prenantes, notamment internes.

En conclusion, si le concept de double matérialité représente une avancée majeure pour intégrer la durabilité dans la stratégie des entreprises, son application soulève de nombreuses questions de fond et de forme. Pour les professionnels interrogés, il s'agit de s'assurer que les méthodologies sont rigoureuses, transparentes et justifiables, tout en tenant compte du contexte spécifique de chaque organisation. La maîtrise de cet exercice conditionne largement la pertinence du reporting ESG et la crédibilité globale des rapports publiés sous la CSRD.

4.6 Gestion de la matérialité dans l'audit ESG

La gestion de la matérialité occupe une place centrale dans les démarches d'audit ESG menées dans le cadre de la CSRD. Elle conditionne non seulement l'étendue des contrôles à réaliser, mais également le niveau de documentation attendu et les risques d'opinion modifiée. Une majorité des professionnels interrogés s'accorde à dire que cette notion, bien qu'empruntée au monde de l'audit financier, requiert une adaptation profonde à la nature des données ESG, notamment dans leur dimension qualitative.

Il convient ici de distinguer deux niveaux de matérialité :

- D'une part, la matérialité au sens de la double matérialité, fixée par les entreprises elles-mêmes dans le cadre de leur analyse de durabilité. Cette matérialité détermine les thèmes à couvrir dans le rapport de durabilité.
- D'autre part, la matérialité au sens de l'audit, qui consiste pour l'auditeur à fixer un seuil d'examen et de vérification pour chaque exigence de publication (ou groupe de KPI), en tenant compte du risque d'anomalie significative. Cette matérialité est indépendante de l'analyse menée par l'entreprise.

La matérialité d'audit est généralement évaluée par KPI ou groupes de KPI, en fonction du thème ESG et des enjeux spécifiques à chaque entreprise. L'interviewé 7 précise que le seuil de matérialité est généralement fixé à 5% de la valeur du KPI et est adapté en fonction de la nature et de la sensibilité des indicateurs. L'interviewé 9 explique que chez PwC, des seuils de matérialité sont définis en amont de l'audit pour chaque indicateur clé, sur base d'une analyse de risque croisée entre l'importance stratégique de l'information, sa sensibilité médiatique et sa fonction potentiellement incitative (ex. : KPI liés à la rémunération variable des dirigeants). Il insiste sur le fait que cette granularité dans la fixation de la matérialité permet de hiérarchiser efficacement les efforts d'audit et de conserver une cohérence méthodologique.

Plusieurs auditeurs soulignent que la fixation des seuils de matérialité ne repose pas uniquement sur des valeurs numériques. Comme exprimé ci-dessus, les critères qualitatifs jouent un rôle fondamental : visibilité publique du sujet, pression réglementaire, attentes des parties prenantes ou encore historique d'incidents ou de controverses. L'interviewé 4 note que certains indicateurs sociaux (ex. : accidents de travail, pay gap, diversité) sont systématiquement considérés comme matériellement sensibles, indépendamment de leur valeur absolue, en raison de leur potentiel réputationnel.

La détermination pratique de la matérialité se heurte cependant à plusieurs difficultés. Une majorité des professionnels évoque l'absence de référentiel clair ou de seuils standardisés pour un bon nombre d'indicateurs, en particulier les indicateurs qualitatifs. L'interviewé 2 précise que, dans ces cas, l'appréciation repose largement sur le jugement professionnel, ce qui renforce la responsabilité de l'auditeur.

En ce sens, plusieurs cabinets ont développé des grilles internes d'évaluation de la matérialité, croisant des critères objectifs (impact potentiel, fréquence, exposition) et subjectifs (intérêt des utilisateurs, cohérence narrative). Ces outils permettent de systématiser les décisions tout en conservant une marge d'analyse critique. L'interviewé 6 insiste sur l'intérêt de ces matrices pour garantir une cohérence transversale entre les différents rapports (financier, ESG, risques), évitant ainsi des informations contradictoires vis-à-vis des parties prenantes.

En somme, la gestion de la matérialité dans l'audit ESG constitue un exercice exigeant d'équilibre entre rigueur méthodologique et jugement professionnel. Sa bonne maîtrise est un gage de qualité de l'audit, mais aussi de crédibilité du rapport de durabilité dans son ensemble.

4.7 Spécificités et complexité d'audit de la norme ESRS S1

L'audit des données sociales dans le cadre de la norme ESRS S1 constitue un enjeu majeur et central de la CSRD. Cette norme, qui traite spécifiquement des effectifs de l'entreprise, recouvre un vaste champ d'indicateurs à la fois quantitatifs (effectifs, diversité, accidents du travail, rémunérations) et qualitatifs (politiques RH, conditions de travail, dialogue social, inclusion). Plusieurs auditeurs interrogés soulignent que cette richesse constitue à la fois une avancée majeure en matière de transparence sociale et un défi méthodologique considérable.

Du côté des données quantitatives, la majorité des intervenants s'accordent à dire que leur auditabilité dépend fortement de la qualité des systèmes RH. Lorsque les outils sont bien structurés, il est possible de tracer les effectifs, les heures de formation ou les taux de fréquence des accidents de travail à partir de pièces justificatives fiables : fiches de paie, registres du personnel, documents comptables, déclarations sociales, etc. Toutefois, la situation devient plus complexe dans les groupes internationaux où les définitions légales, les référentiels et les pratiques varient d'un pays à l'autre. Par exemple, la notion d'accident du travail, de contrat à durée déterminée ou de calcul des ETP peut être interprétée différemment, ce qui complique fortement l'harmonisation des données.

L'interviewé 9 souligne par ailleurs que les processus de consolidation de ces données au niveau des groupes sont souvent déficients, notamment lorsque la collecte est décentralisée ou repose sur des fichiers Excel non standardisés. La granularité exigée par les ESRS dépasse fréquemment les capacités actuelles des entreprises, ce qui oblige à des arbitrages méthodologiques délicats du côté des auditeurs.

S'agissant des données qualitatives, les difficultés sont plus prononcées. Les interviewés 2 et 8, notent que les politiques sociales internes sont rarement documentées de manière rigoureuse. Les entreprises disposent parfois de chartes, de lignes directrices ou d'engagements généraux, mais peu d'éléments attestent de leur déploiement opérationnel ou de leur efficacité. L'audit de ces données repose alors sur des revues de la complétude des documents, des entretiens avec les responsables RH, des vérifications des formules appliquées et des vérifications indirectes (cohérence avec les données quantitatives et des estimations).

La temporalité des données pose également un problème. Plusieurs auditeurs ont rapporté que les données sociales sont souvent mises à jour de manière irrégulière, voire exclusivement en période de reporting, ce qui limite les possibilités de comparaisons interannuelles. L'interviewé 3 souligne que

l'absence d'un suivi continu empêche la construction d'une base fiable sur plusieurs années, rendant plus difficile la détection d'anomalies ou de tendances contradictoires.

Un exemple récurrent est celui de la formation professionnelle. L'interviewé 5 explique que dans de nombreux cas, les formations informelles ou non certifiées ne sont ni enregistrées ni valorisées alors qu'elles représentent une part significative des efforts des entreprises. Cela conduit souvent à des sous-estimations dans le reporting, voire à des exclusions. L'audit doit alors reconstituer partiellement les données à partir de preuves fragmentaires, par l'intermédiaire d'entretiens ou de relevés d'inscriptions internes.

Plusieurs intervenants insistent aussi sur la sensibilité politique ou sociale de certains indicateurs, en particulier le « gender pay gap » ou la représentativité des femmes dans les instances dirigeantes. Ces thématiques sont parfois perçues comme risquées à publier ou à auditer, ce qui peut conduire à des réticences internes, voire à des tentatives de minimisation dans les rapports. L'interviewé 7 rappelle que ces enjeux exigent des auditeurs une posture à la fois rigoureuse et diplomatique. Les preuves formelles de ces éléments reposent souvent sur la confrontation de données chiffrées avec des politiques déclarées, ce qui demande une capacité à établir des liens qualitatifs entre les sources d'information.

Enfin, la norme ESRS S1 pose des enjeux de matérialité complexes. Contrairement à d'autres normes ESG plus sectorielles ou environnementales, les sujets traités ici (diversité, sécurité, conditions de travail, bien-être) sont susceptibles d'avoir un impact réputationnel ou social élevé, même en l'absence d'enjeux financiers directs. Cela impose aux auditeurs de porter une attention particulière aux seuils de matérialité, au contexte sectoriel et au public cible du reporting. L'interviewé 6 précise qu'une erreur ou une omission sur un indicateur social sensible peut susciter des réactions immédiates des parties prenantes, ce qui nécessite un arbitrage rigoureux de la pertinence des informations communiquées.

Pour résumer, la norme ESRS S1 oblige les entreprises à structurer profondément leur gouvernance sociale et leur système d'information RH. Elle impose aussi aux auditeurs un travail d'adaptation méthodologique et une compréhension fine des réalités humaines du terrain. Cette complexité, si elle est bien maîtrisée, pourrait contribuer à faire de la dimension sociale un pilier aussi robuste que l'environnement dans les futurs rapports de durabilité.

4.8 Collaboration entre les équipes d'audit extra-financier et les équipes d'audit financier

L'un des enseignements majeurs des premières missions d'audit réalisées dans le cadre de la CSRD est la nécessité d'une collaboration étroite entre les équipes en charge de l'audit extra-financier et celles impliquées dans l'audit financier. Plusieurs professionnels interrogés estiment qu'un rapprochement progressif est nécessaire, car les échanges entre les équipes concernées sont fréquents.

Une majorité d'auditeurs souligne que certaines données ESG, notamment dans la norme ESRS S1, sont issues des mêmes systèmes que les informations financières traditionnelles. Par exemple, les effectifs, les salaires ou les coûts de formation sont souvent extraits des logiciels et des ERP communs. L'interviewé 4 note que cette convergence des sources de données rend pertinente une collaboration en amont, dès la phase de planification des missions. Cela permet d'éviter les doublons, de garantir une cohérence des chiffres et de concentrer les connaissances sur les processus internes de l'entreprise.

L'interviewé 6 insiste sur l'importance d'assurer une cohérence narrative entre le rapport de durabilité et les états financiers. Toute divergence entre les engagements ESG affichés et les réalisations financières constatées (investissements, provisions, charges) peut affaiblir la crédibilité de l'ensemble du

reporting. Pour y remédier, les deux cabinets d'audit organisent des réunions entre les équipes ESG et les auditeurs financiers afin de partager les risques identifiés, les sujets sensibles et les documents clés.

Cette intégration permet également de gagner en efficacité. L'interviewé 7 souligne que la présence conjointe des deux équipes dans les entretiens avec les responsables RH, financiers ou juridiques permet d'obtenir une vision plus complète des enjeux, tout en rationalisant le temps consacré par l'entreprise auditée. Cela facilite aussi l'identification des incohérences, notamment lorsqu'un indicateur ESG repose sur une base comptable (ex. : ratio de dépenses de formation, part des bonus liés à des critères durables).

Néanmoins, cette collaboration n'est pas toujours possible. Plusieurs intervenants mentionnent que les cultures professionnelles restent parfois très différentes : une approche plus juridique et narrative du côté ESG, face à une méthodologie plus normative et chiffrée du côté financier. L'interviewé 2 insiste sur l'importance de développer des compétences croisées entre les équipes, pour permettre aux auditeurs ESG d'acquérir les réflexes de documentation et de contrôle du monde financier, et inversement pour les auditeurs financiers, permettre une meilleure compréhension des enjeux qualitatifs et stratégiques propres au reporting de durabilité.

Enfin, plusieurs cabinets anticipent que cette convergence sera renforcée à l'avenir par l'évolution des normes d'assurance. L'adoption future d'ISSA 5000 devrait accélérer l'intégration des deux types d'audit. Cette dynamique est perçue comme une opportunité de renforcer la cohérence globale des communications externes des entreprises, à condition d'y allouer les moyens humains et techniques nécessaires.

La collaboration entre auditeurs financiers et auditeurs extra-financiers constitue un levier stratégique pour renforcer la fiabilité, l'efficacité et la lisibilité des rapports produits dans le cadre de la CSRD. Elle ouvre la voie à une nouvelle organisation du travail en audit, plus transversale, plus intégrée, et mieux adaptée à la complexité des nouveaux enjeux en matière de durabilité.

4.9 Compétences requises pour l'audit des normes ESRS et impacts sur les équipes

L'essor des missions d'audit ESG engendrées par la CSRD oblige les cabinets à repenser les compétences requises pour mener à bien ces travaux. Une majorité des personnes interrogées s'accorde sur le fait que l'audit extra-financier mobilise des savoir-faire spécifiques, différents voire complémentaires de ceux traditionnellement associés à l'audit financier.

Plusieurs auditeurs insistent d'abord sur l'importance de la polyvalence. Alors que l'audit financier repose sur des normes stabilisées, des données structurées et des méthodes de contrôle éprouvées, l'audit ESG, en particulier dans sa composante sociale, requiert une compréhension des enjeux humains et organisationnels, ainsi qu'un sens critique face à des sources souvent non standardisées. L'interviewé 8 indique que les auditeurs doivent être capables d'interpréter des politiques internes, d'évaluer leur effectivité sur le terrain, et d'en mesurer les impacts réels, ce qui nécessite des compétences à la fois analytiques et de jugement.

L'interviewé 9 ajoute que l'esprit de synthèse est essentiel pour gérer la multiplicité des sources d'information, croiser les données quantitatives et qualitatives, et restituer une vision cohérente dans un rapport de durabilité. Il souligne également l'importance du jugement professionnel, plus sollicité qu'en audit financier, en raison de l'absence de normes détaillées ou de seuils objectifs pour de nombreux indicateurs ESG.

Pour faire face à cette transformation, la formation continue est un levier essentiel. L'interviewé 6 insiste sur la nécessité de former les auditeurs aux exigences des normes ESRS, mais aussi aux

évolutions réglementaires européennes, aux attentes des parties prenantes et aux nouveaux référentiels (GRI, ISSB, etc.). Plusieurs cabinets investissent également dans le développement de compétences « soft » (communication, gestion d'entretien, analyse qualitative), afin de renforcer la posture des auditeurs dans des contextes sensibles ou peu balisés.

Enfin, les intervenants s'accordent à dire que cette montée en compétence devra s'accompagner d'un renforcement des effectifs. La charge de travail générée par les audits ESG, plus dispersée que celle des audits financiers, impose de redimensionner les équipes et de diversifier les profils. Ainsi, l'audit ESG transforme en profondeur les exigences professionnelles du métier d'auditeur. Il appelle à une évolution culturelle, technique et humaine des équipes.

4.10 Impacts du Pack Omnibus sur l'audit ESG et la mise en œuvre de la CSRD

L'adoption du Pack Omnibus par la Commission européenne en février 2025 a introduit une série d'ajustements significatifs dans le calendrier et le périmètre d'application des normes ESRS. Ces modifications, motivées par une volonté d'alléger la charge administrative des entreprises et de permettre une montée en puissance plus progressive, ont suscité des réactions contrastées parmi les professionnels interrogés.

Une majorité d'auditeurs reconnaît que le Pack Omnibus répond à une réalité observée sur le terrain. En effet, la majorité des entreprises sont encore insuffisamment préparées à répondre aux exigences très techniques et volumineuses des normes ESRS. L'interviewé 8 souligne que les reports accordés pour certaines obligations de publication vont permettre à de nombreux groupes de mieux structurer leur gouvernance ESG, sans pour autant remettre en cause la trajectoire globale imposée par la CSRD.

Le Pack Omnibus a également eu un effet apaisant sur les tensions internes dans certaines entreprises. L'interviewé 9 explique que la pression opérationnelle liée à la production simultanée d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance a parfois suscité des résistances en interne. En étalant la mise en conformité sur deux à trois exercices, cela permettra de mieux hiérarchiser les priorités et de sécuriser les investissements nécessaires. Il ajoute également que cette phase de transition est utile pour ancrer les bonnes pratiques et donner aux équipes internes le temps d'apprivoiser la logique de reporting ESG, sans céder à une approche purement formelle. Selon lui, cette pause stratégique permettra d'augmenter l'adhésion des entreprises à la démarche de durabilité.

Cependant, plusieurs professionnels déplorent que ces ajustements aient pu envoyer un signal d'assouplissement généralisé, voire de recul réglementaire. L'interviewé 7 craint que certaines entreprises en profitent pour ralentir ou minimiser leurs efforts en matière de reporting ESG. Il rappelle que l'objectif initial de la CSRD, qui est de créer un cadre exigeant et structurant, pourrait être affaibli si les assouplissements devenaient récurrents.

Pour les auditeurs, le Pack Omnibus introduit également des défis spécifiques. D'une part, il met l'ensemble des parties concernées dans le flou pour l'avenir étant donné que les nouvelles exigences liées au Pack Omnibus ne sont pas encore connues. D'autre part, comme le souligne l'interviewé 5, le décalage entre les obligations minimales et les attentes des parties prenantes (investisseurs, ONG, syndicats) crée une pression supplémentaire sur les auditeurs, qui doivent souvent aller au-delà du strict périmètre réglementaire pour garantir la pertinence et la crédibilité du rapport.

Enfin, plusieurs intervenants estiment que le Pack Omnibus va renforcer l'importance du jugement professionnel dans l'audit ESG. En présence d'entreprises ayant opté pour un reporting allégé ou différé, les auditeurs devront redoubler de vigilance pour évaluer la cohérence du narratif, la justification des exclusions et la robustesse des processus mis en place malgré la souplesse réglementaire.

En résumé, si le Pack Omnibus offre un répit aux entreprises, il a aussi rehaussé les exigences implicites à l’égard des auditeurs. Ceux-ci sont appelés à faire preuve de discernement et d’agilité pour accompagner leurs clients dans un cadre évolutif, tout en garantissant la rigueur attendue par la CSRD.

4.11 Perspectives d’évolution de l’audit ESG dans le cadre de la CSRD

L’entrée en vigueur progressive de la CSRD a marqué le début d’une transformation sur le long terme de l’audit extra-financier. Si les premières missions réalisées en 2025 ont permis de dresser un état des lieux des pratiques et des difficultés, la majorité des professionnels interrogés s’accordent à dire que les prochaines années seront déterminantes pour structurer durablement un cadre d’audit robuste, cohérent et aligné avec les objectifs de durabilité européens.

Plusieurs auditeurs estiment que l’audit ESG est appelé à devenir une discipline à part entière, dotée de standards spécifiques, d’outils dédiés et de référentiels de qualité harmonisés. L’adoption prochaine de la norme ISSA 5000 par l’IAASB est perçue comme une étape structurante, qui devrait offrir un cadre méthodologique mieux adapté aux enjeux de durabilité que la norme ISAE 3000 actuellement en vigueur. L’interviewé 9 souligne que cette évolution apportera une clarification bienvenue sur le niveau de preuve attendu, les responsabilités de l’auditeur et les exigences de documentation, contribuant à renforcer la crédibilité des rapports publiés.

D’un point de vue opérationnel, une montée en maturité est également attendue du côté des entreprises. Une majorité des intervenants prévoient un renforcement progressif des systèmes d’information ESG, une meilleure automatisation de la collecte de données, et une gouvernance plus formalisée des enjeux de durabilité. L’interviewé 2 anticipe une professionnalisation accrue des fonctions ESG internes, avec une capacité renforcée à produire des informations auditées, comparables et pertinentes.

Pour les cabinets d’audit, cette évolution implique une transformation structurelle. L’interviewé 7 évoque la nécessité d’investir durablement dans la formation et le développement d’équipes mixtes combinant expertise financière, environnementale, sociale et juridique. Sur la question de savoir qui, des auditeurs financiers ou des spécialistes ESG, devrait à terme porter les missions d’audit extra-financier, les avis sont partagés parmi les professionnels interrogés. Une majorité, dont l’interviewé 9, considère que l’audit ESG nécessite une expertise propre, notamment sur des thématiques complexes telles que les droits humains, les conditions de travail ou les trajectoires climatiques. Il souligne que ces enjeux ne peuvent être correctement audités sans une connaissance approfondie du terrain, des normes sectorielles et du dialogue avec les parties prenantes. Selon lui, les missions d’assurance ESG doivent donc rester entre les mains d’équipes spécialisées, au moins tant que la maturité des outils et des pratiques n’est pas suffisante.

À l’inverse, certains auditeurs, comme l’interviewé 6, estiment qu’une convergence progressive entre les équipes ESG et les équipes d’audit financier est non seulement souhaitable mais inévitable. Elle y voit un moyen de garantir la cohérence entre le reporting financier et extra-financier, d’aligner les méthodes de travail et de renforcer la crédibilité globale du rapport intégré. Dans cette optique, plusieurs cabinets envisagent déjà la constitution d’équipes hybrides, associant auditeurs classiques et profils spécialisés en durabilité.

Plusieurs personnes interrogées suggèrent ainsi que l’avenir de l’audit ESG ne réside ni exclusivement dans les mains des spécialistes ESG ni dans celles des auditeurs financiers traditionnels, mais dans une coopération entre les deux expertises. Cette complémentarité permettrait d’associer rigueur méthodologique, compréhension technique des enjeux ESG, et intégration stratégique de la durabilité dans l’ensemble des fonctions de l’entreprise.

Par ailleurs, plusieurs auditeurs anticipent un élargissement du champ de l'audit ESG. À mesure que les parties prenantes s'approprient les rapports de durabilité, de nouvelles demandes d'assurance pourraient émerger : vérification des plans de transition climatique, des trajectoires de décarbonation, ou des politiques de diversité. L'interviewé 4 considère que ces évolutions ouvriront un champ d'intervention plus stratégique pour les auditeurs, entre conseil, évaluation de risques et dialogue avec les parties prenantes.

Tous s'accordent à dire que le rapprochement entre l'audit financier et l'audit ESG devrait s'intensifier dans les années à venir. Cette dynamique, déjà observable sur le terrain, pourrait être formalisée à travers l'adoption de normes transversales et l'harmonisation progressive des exigences réglementaires. L'interviewé 6 y voit une opportunité majeure de réconcilier performance économique et durabilité, en intégrant pleinement les enjeux ESG dans le pilotage global des entreprises.

En somme, les perspectives d'évolution de l'audit ESG dans le cadre de la CSRD sont prometteuses, mais exigeantes. Elles supposent un engagement soutenu des entreprises, des auditeurs, des régulateurs et des utilisateurs finaux pour faire de la transparence extra-financière un véritable levier de transformation économique et sociétale.

5 Discussion

Notre étude visait à explorer les impacts de la norme ESRS S1 dans le cadre de la mise en œuvre de la CSRD, en se focalisant plus spécifiquement sur les enjeux que cette évolution réglementaire soulève pour l'audit extra-financier. À travers l'analyse de neuf entretiens menés auprès de professionnels de l'audit spécialisés ou impliqués dans des missions ESG, ce mémoire a permis de dégager une série de tendances, de points de vigilance mais aussi d'incertitudes quant aux obligations opérationnelles de cette nouvelle obligation de durabilité. Ces résultats doivent maintenant être confrontés au cadre théorique développé dans la revue de littérature, afin d'en évaluer la portée, les points de convergence et de divergence et de mieux cerner les enjeux structurels que soulève l'intégration de la dimension sociale, telle que présentée dans la norme ESRS S1, dans les pratiques d'audit.

5.1 *Confrontation des éléments théoriques avec les résultats obtenus*

Les retours issus des entretiens confirment largement les limites structurelles soulignées dans la littérature réglementaire concernant l'audit des informations sociales. Les documents préparatoires de l'EFRAG, ainsi que les référentiels comme le GRI ou l'ISO 26000, soulignent depuis plusieurs années que les données sociales présentent une faible standardisation, une traçabilité limitée, et une dépendance forte au contexte organisationnel. Cette hétérogénéité se reflète directement dans les retours des auditeurs interrogés, qui mentionnent à plusieurs reprises les difficultés à auditer des indicateurs qualitatifs tels que les politiques d'inclusion, les dialogues sociaux ou les formations professionnelles. Dans de nombreux cas, les preuves fournies sont fragmentaires, la documentation est absente ou informelle, et les processus de validation internes sont peu robustes. Cela va à l'encontre des exigences de la CSRD, qui impose une information « fidèle, comparable et vérifiable », et renforce la nécessité d'un dispositif d'audit rigoureux.

De plus, la norme ESRS S1, qui introduit un niveau de détail élevé dans le suivi des travailleurs au sein de la sphère de contrôle de l'entreprise, met en évidence le décalage entre la granularité requise et les capacités actuelles des systèmes d'information RH. Certains auditeurs soulignent, par exemple, l'incapacité des entreprises à ventiler les données par type de contrat, par zone géographique ou par catégorie de personnel, comme l'exige pourtant la norme. Cette lacune entraîne des risques de sous-estimation, d'exclusion du scope, voire de non-conformité. L'enjeu n'est donc pas seulement technique mais également organisationnel : il s'agit de faire évoluer les pratiques internes pour permettre une remontée d'informations plus rigoureuse, ce que plusieurs auditeurs considèrent comme une priorité dans les années à venir. Ces constats rejoignent directement les analyses menées dans le cadre de la littérature sur la CSRD, qui identifie l'auditabilité des données sociales comme un axe majeur de transformation et de montée en compétence pour les entreprises comme pour les professionnels de l'audit.

L'un des points de tension les plus fréquemment relevés dans les entretiens concerne la mise en œuvre du principe de double matérialité, introduit par la CSRD et précisé dans les lignes directrices de l'EFRAG. Ce concept, qui oblige les entreprises à évaluer les enjeux à la fois sous l'angle de leur impact sur la société et l'environnement (matérialité d'impact) et sous celui de leur influence sur la situation financière de l'entreprise (matérialité financière), est largement reconnu par la littérature comme une avancée conceptuelle majeure. Toutefois, les auditeurs interrogés pointent un décalage important entre la théorie et la pratique. Dans de nombreuses entreprises, l'exercice de double matérialité reste encore perçu comme une formalité de conformité, parfois traité en silo, sans véritable processus de consultation des parties prenantes ou de validation.

Plusieurs professionnels expriment des réserves quant à la robustesse méthodologique des matrices de matérialité, souvent construites à partir de données externes (proxies, benchmarks sectoriels, rapports des concurrents) mais sans véritable ancrage dans le contexte spécifique de l'entreprise.

Cette approche, bien que compréhensible à court terme, pose des limites importantes en matière d'auditabilité. En effet, comme l'indiquent les textes de la CSRD, la matérialité doit reposer sur des processus traçables, justifiables et adaptés aux spécificités de l'organisation. Or, plusieurs auditeurs ont mis en évidence l'absence fréquente de documentation formelle concernant les arbitrages réalisés, les critères retenus ou les seuils appliqués, en particulier pour les thématiques sociales relevant de la norme ESRS S1.

En lien avec cela, les auditeurs soulignent la nécessité d'une vigilance accrue sur les indicateurs proches du seuil de matérialité. Ces « zones grises », où un indicateur est jugé non matériel mais s'en approche, présentent un risque élevé d'erreur de jugement ou de sous-estimation. Ce point, peu abordé dans la littérature actuelle, mérite une attention renforcée, notamment dans le cadre des premières années de mise en œuvre de la directive, où les référentiels internes sont encore en cours de structuration. Ainsi, la double matérialité, si elle constitue un levier puissant de transformation stratégique, reste aujourd'hui un champ de pratique encore instable et inégalement maîtrisé par les entreprises avec un impact direct sur les auditeurs.

La question du niveau d'assurance constitue un autre point clé soulevé à la fois par la littérature réglementaire et par les professionnels interrogés. Conformément à la CSRD, les informations publiées dans le rapport de durabilité doivent faire l'objet d'une assurance limitée, réalisée selon la norme ISAE 3000 dans sa version actuelle. Toutefois, plusieurs auditeurs interrogés soulignent que cette qualification de « limitée » ne doit pas être interprétée comme une exigence légère ou symbolique. En pratique, et en particulier lors de cette première année de mise en œuvre, le niveau de vérification excède souvent ce que requiert normalement une mission d'assurance limitée, notamment en raison de l'absence de données historiques auditées. Ce manque de points de comparaison antérieurs prive les auditeurs du confort méthodologique habituel (analyses de tendance, contrôle confort sur les données des années antérieures), les contraignant à réaliser davantage de tests de détail et de contrôles documentaires.

Les résultats mettent en évidence une incertitude méthodologique, voire une forme de prudence renforcée, qui pousse les auditeurs à élargir leur champ de vérification au-delà du strict minimum requis par la norme ISAE 3000. Cette situation est notamment visible pour les indicateurs sociaux de l'ESRS S1, où les preuves sont souvent fragmentaires, la documentation faible et les processus internes encore peu consolidés. Pour plusieurs auditeurs, cette surcharge de travail est nécessaire pour éviter que des erreurs structurelles ne s'ancrent dès les premières années, et garantir une base fiable pour les cycles d'audit futurs.

Par ailleurs, la perspective du passage à un niveau d'assurance supérieur (lorsque la norme ISSA 5000 sera finalisée et adoptée) est perçue comme une transformation majeure. La littérature, notamment les travaux de l'IAASB, insiste sur la nécessité d'un cadre plus robuste, adapté à la spécificité des enjeux ESG, avec des attentes renforcées en termes de traçabilité et de preuves d'audit. Les professionnels interrogés s'accordent pour dire que cette évolution renforcera la crédibilité du reporting ESG, mais qu'elle suppose aussi une montée en compétence rapide des équipes, ainsi qu'un effort d'harmonisation méthodologique au sein des cabinets.

Au-delà des aspects méthodologiques, les résultats soulignent une évolution profonde des rôles et des compétences au sein des équipes d'audit. Plusieurs auditeurs interrogés insistent sur le fait que les missions d'audit extra-financier mobilisent des compétences spécifiques, encore peu maîtrisées dans les équipes financières traditionnelles. En particulier, l'évaluation des données qualitatives, le dialogue avec les parties prenantes internes ou encore la compréhension des enjeux sociaux et environnementaux nécessitent des profils capables de conjuguer rigueur technique, jugement professionnel et aptitude à analyser des systèmes organisationnels. Ces besoins rejoignent les constats

de l'EFRAG qui appellent à une montée en compétence rapide des professionnels de l'audit pour répondre aux exigences de la CSRD.

Dans ce contexte, la question de l'organisation future des équipes d'audit est centrale. Les résultats révèlent des visions partagées : certains estiment que les missions ESG devraient rester dans les mains des spécialistes du domaine, au moins durant les premières années de mise en œuvre, tandis que d'autres défendent l'idée d'une convergence croissante entre l'audit ESG et l'audit financier. Cette tendance, déjà amorcée dans certains cabinets via la constitution d'équipes hybrides, vise à garantir la cohérence entre les différents volets du reporting et à répondre à la demande croissante d'intégration stratégique de la durabilité. À terme, plusieurs intervenants estiment que la frontière entre les deux disciplines pourrait s'estomper, au profit d'une approche plus transversale de l'audit, structurée autour de la double matérialité et alignée avec les attentes réglementaires européennes.

Enfin, si la littérature théorique promeut une gouvernance intégrée et un alignement stratégique entre la durabilité et la performance financière, plusieurs auditeurs constatent encore une fragmentation organisationnelle au sein des entreprises. Les équipes ESG et financières travaillent en parallèle, avec des référentiels et des temporalités distincts. Cette séparation freine l'émergence d'une vision commune du pilotage de l'entreprise, pourtant centrale dans les principes de la CSRD.

En somme, ces divergences invitent à une lecture nuancée de la mise en œuvre actuelle de la directive. Elles témoignent d'une dynamique d'apprentissage encore en cours et appellent à des ajustements méthodologiques, organisationnels et réglementaires pour garantir la crédibilité du dispositif à long terme.

5.2 *Implications pratiques pour les acteurs concernés*

Les résultats de cette étude permettent de dégager plusieurs implications concrètes pour la pratique de l'audit extra-financier, en lien avec la mise en œuvre de la CSRD et plus particulièrement de la norme ESRS S1. Du point de vue des auditeurs, les retours du terrain confirment que l'audit ESG ne peut pas être traité comme un prolongement automatique de l'audit financier. Il mobilise des compétences propres, notamment pour évaluer des informations sociales souvent qualitatives, parfois sensibles, et rarement structurées de manière facilement vérifiable. Cela implique non seulement une montée en compétence technique (maîtrise des référentiels, traçabilité des processus, documentation), mais également une adaptation des méthodes de travail pour intégrer les spécificités des données ESG : « walkthroughs », triangulation de preuves, jugement professionnel renforcé. L'évolution vers de nouveaux standards d'assurance, avec l'adoption de la norme ISSA 5000, exige dès à présent un changement de posture de l'auditeur, qui devra développer une logique d'audit plus proche de celle pratiquée dans le domaine financier, sans pour autant perdre la compréhension contextuelle nécessaire à l'analyse des enjeux de durabilité.

Du côté des entreprises, les implications se répercutent directement sur les conditions de réalisation de l'audit. Le manque de structuration des données sociales, la faible documentation et l'absence de contrôle interne robuste obligent aujourd'hui les auditeurs à aller au-delà du niveau d'assurance limitée prévu par la réglementation. Cette situation engendre une surcharge de travail pour les équipes d'audit et pose un risque de non-conformité ou de formulation d'opinion modifiée. Pour que l'audit ESG puisse s'exercer de manière efficace, les entreprises doivent donc s'engager dans une professionnalisation rapide de leur reporting de durabilité et plus particulièrement des données sociales : clarification des processus, traçabilité des sources, implication des fonctions RH et HSE¹⁵ dans la production des indicateurs. La qualité du système de reporting ESG est désormais un prérequis pour

¹⁵ Hygiène, Sécurité, Environnement

une mission d'audit conforme et efficiente. Autrement dit, plus la gouvernance des données sociales sera faible, plus l'audit sera complexe, coûteux et exposé au risque de non-détection d'erreurs.

Enfin, pour les régulateurs, les implications concernent le cadre dans lequel l'audit ESG est appelé à évoluer. La diversité des pratiques observées, la difficulté d'interprétation de certains concepts (double matérialité, seuils et indicateurs) et la pression croissante sur les auditeurs montrent la nécessité d'un encadrement méthodologique renforcé. En ce sens, les régulateurs sont appelés à jouer un rôle déterminant, non seulement dans l'encadrement des pratiques d'audit, mais aussi dans l'élaboration et la révision du Pack Omnibus, qui constitue un levier d'ajustement progressif des exigences réglementaires. Ils devront veiller à concilier flexibilité opérationnelle et ambition normative, en proposant un cadre d'application clair, proportionné et évolutif. À défaut, le risque est de voir émerger des approches d'audit inégales selon les cabinets, les secteurs ou les pays. Ce soutien sera déterminant pour garantir la fiabilité, la comparabilité et la crédibilité du dispositif d'audit ESG à l'échelle européenne.

5.3 Limites de l'étude

Comme toute recherche exploratoire reposant sur des entretiens qualitatifs, cette étude présente certaines limites méthodologiques qu'il convient de reconnaître. Tout d'abord, le nombre limité d'entretiens (neuf) ne permet pas de couvrir l'ensemble de la diversité des pratiques d'audit extra-financier en Europe, ni de représenter toutes les tailles ou types de cabinets. Même si les profils interrogés ont été choisis pour leur complémentarité (entre responsables de haut niveau et praticiens opérationnels), l'échantillon reste restreint et ne permet pas de généralisation statistique des résultats.

Par ailleurs, les données collectées reposent sur des perceptions individuelles, ce qui peut introduire un biais lié à l'expérience, au rôle ou au positionnement stratégique de chaque répondant dans son organisation. Les propos peuvent ainsi refléter des visions institutionnelles propres ou des degrés de maturité différents dans l'appropriation de la CSRD et de la norme ESRS S1. Cette subjectivité impose une certaine prudence dans l'interprétation des résultats.

Une autre limite tient à la jeunesse du dispositif CSRD lui-même. La directive n'en est qu'à sa première année d'application, et de nombreuses entreprises, comme les auditeurs, sont encore en phase de rodage. Les difficultés, tensions ou zones d'incertitude relevées dans cette étude sont donc susceptibles d'évoluer significativement dans les mois et années à venir, à mesure que les pratiques se consolident et que les normes (notamment ISSA 5000) se précisent. En ce sens, les résultats obtenus doivent être compris comme une représentation ponctuelle d'un secteur en transition, encore en phase de structuration et d'appropriation des nouveaux cadres normatifs.

Enfin, cette étude s'est centrée fortement sur la norme ESRS S1 et n'a que très peu abordé les autres normes thématiques (environnementales ou de gouvernance), ce qui limite l'analyse à la sphère sociale du reporting. Une approche élargie à d'autres normes, ou croisée avec des retours d'expérience d'entreprises auditées, aurait permis d'approfondir davantage la compréhension des enjeux liés à l'audit ESG.

5.4 Pistes de recherche futures

Les limites identifiées dans cette étude ouvrent la voie à plusieurs pistes de recherche futures pertinentes pour approfondir la compréhension des effets de la CSRD sur l'audit extra-financier. Tout d'abord, il serait utile de répliquer ce type d'étude avec un échantillon plus large et diversifié, incluant des auditeurs de différentes tailles de cabinets, opérant dans plusieurs pays européens, afin de comparer les approches nationales de mise en œuvre et d'enrichir l'analyse comparative. Une

attention particulière pourrait également être portée aux petits et moyens cabinets, moins visibles dans les débats actuels mais appelés à jouer un rôle croissant dans l'audit ESG à mesure que la directive s'étend à de nouvelles catégories d'entreprises.

Par ailleurs, une autre piste de recherche consisterait à intégrer le point de vue des entreprises auditées, en particulier sur la relation avec les auditeurs, la mise en œuvre pratique de la double matérialité et la manière dont elles perçoivent la charge liée à l'audit des données sociales. Au-delà de l'audit pur, les grands cabinets d'audit apportent aussi leurs points de vue d'experts en prenant des rôles de consultants. La collaboration pour la réalisation des rapports de durabilité est donc permanente. Croiser ces différentes perspectives et intégrer à l'étude des aspects liés au consulting permettrait d'identifier plus finement les leviers de collaboration, les zones à risques et les points bloquants pour élargir le périmètre de l'étude.

Enfin, à moyen terme, il sera intéressant d'analyser l'impact de la mise en conformité par rapport à la norme ISSA 5000 et le paquet législatif Omnibus. Ces évolutions devraient profondément modifier les pratiques d'audit, la structure des équipes, les attentes documentaires mais aussi la responsabilité juridique des auditeurs. Des recherches longitudinales ou des études de cas centrées sur ces transitions pourraient ainsi enrichir la compréhension des transformations en cours dans la profession d'audit extra-financier.

5.5 Récapitulatif des résultats obtenus

Ce tableau synthétise les grands thèmes identifiés à partir des entretiens qualitatifs menés dans le cadre de notre recherche. Pour chaque thématique, il présente les constats majeurs formulés par les professionnels interrogés.

Thème abordé	Constats principaux relevés lors des entretiens
1. Appropriation de la CSRD	Les entreprises et les auditeurs sont en phase d'apprentissage ; une appropriation inégale mais en progression des entreprises.
2. Compréhension et mise en œuvre de la norme ESRS S1	Difficulté d'interprétation et de mise en œuvre des exigences sociales qualitatives (dialogue social, inclusion...).
3. Méthodologie d'audit ESG	Recours croissant aux « walkthroughs », tests de détail ; l'absence de données historiques complique les vérifications.
4. Données sociales : complexité et spécificités	Les données sociales sont peu structurées et la traçabilité est faible ; une dépendance forte aux services RH et HSE.
5. Assurance limitée et montée en charge	L'absence de référentiels audités impose un surcroît de vérifications ; des incertitudes quant au passage futur à l'assurance relatif à la norme ISSA 5000.
6. Double matérialité	Matérialité définie de manière parfois arbitraire ; une attention accrue est requise sur les indicateurs proches du seuil.
7. Collaboration ESG / audit financier	Coopération nécessaire entre les équipes ESG et les équipes d'audit financier ; les équipes hybrides sont valorisées ; l'expertise reste entre les mains des auditeurs ESG.
8. Compétences requises	Besoins en formation accrues ; compétences analytiques et de jugement professionnel nécessaires.
9. Impacts du Pack Omnibus	Le Pack Omnibus apporte des incertitudes ; les avis sont partagés entre les professionnels interrogés ; risque que les entreprises délaissent le reporting de durabilité dans les années à venir ; possibilité pour les entreprises de se focaliser sur des points clés.
10. Perspectives d'évolution de l'audit ESG	Transformation de l'audit ESG en discipline à part entière ; intégration progressive avec l'audit financier.
11. Répartition des missions entre ESG et audit financier	Opinions partagées ; consensus autour d'une approche collaborative plutôt qu'un transfert exclusif de compétences.

Figure 4 – Tableau récapitulatif des résultats obtenus

6 Conclusion

Cette recherche avait pour objectif d'analyser les effets concrets de la norme ESRS S1 de la CSRD, sur la pratique de l'audit extra-financier. Il visait à répondre à la question suivante : *comment les exigences de reporting ESG et plus spécifiquement de reporting social transforment-elles les méthodes de travail, les responsabilités et les conditions d'exercice des auditeurs dans un contexte réglementaire en pleine croissance ?*

L'adoption de la directive européenne CSDR constitue une évolution déterminante dans le paysage du reporting d'entreprise. En imposant la publication d'informations extra-financières normalisées, vérifiables et intégrées à la stratégie globale, la CSDR redéfinit profondément les attentes vis-à-vis des entreprises. Elle modifie aussi, de manière structurelle, le rôle et les missions des auditeurs. Cette recherche a choisi de porter une attention particulière à la norme ESRS S1, relative aux effectifs de l'entreprise, afin de mieux comprendre les implications concrètes de cette nouvelle exigence sur l'audit extra-financier. À travers l'analyse qualitative de neuf entretiens menés auprès de professionnels du secteur de l'audit, il a été possible de mettre en lumière les principaux défis, adaptations et perspectives liés à l'entrée en vigueur de ce nouveau cadre réglementaire.

Les résultats montrent que l'audit des informations sociales reste aujourd'hui un exercice complexe, notamment en raison de la nature même des données concernées. Contrairement aux données financières, les informations sociales sont souvent dispersées, peu standardisées et parfois qualitatives, ce qui rend leur vérification particulièrement délicate. Les auditeurs doivent faire face à une absence de documentation structurée, à des processus de collecte encore en construction et à une forte dépendance vis-à-vis de services internes qui doivent rapporter sur des données non auditées auparavant (RH, paie, formation, HSE). La norme ESRS S1 introduit en outre un niveau de granularité élevé, avec des attentes que peu d'entreprises sont actuellement capables de satisfaire sans adaptation majeure de leur système d'information.

D'un point de vue méthodologique, les auditeurs doivent recourir à des approches spécifiques : « walkthroughs », vérifications croisées, analyses qualitatives, entretiens... Ces méthodes permettent de pallier l'absence de référentiels historiques mais nécessitent un investissement humain important et des qualités importantes en matière de jugement professionnel. En l'absence de données auditées les années précédentes, il n'est pas possible de s'appuyer sur des analyses de cohérence interannuelle, ce qui alourdit les procédures même dans un cadre d'assurance limitée. Cette situation confirme un écart persistant entre les ambitions du cadre réglementaire et la réalité du terrain, qui rend nécessaire une adaptation progressive des pratiques.

La question de la double matérialité en est une parfaite illustration. Si elle constitue un principe central de la CSDR, son interprétation et sa mise en œuvre demeurent hétérogènes, parfois purement formelles. Les matrices de matérialité sont souvent construites à partir de données externes (proxies, benchmarks), sans documentation précise des arbitrages ou des critères retenus. Ce flou méthodologique nuit à l'auditabilité des résultats et fragilise la crédibilité des rapports publiés. Les auditeurs interrogés insistent notamment sur la nécessité d'une vigilance renforcée à l'égard des indicateurs proches du seuil de matérialité, où le risque de jugement erroné ou de manipulation des données est le plus élevé.

Les implications pratiques sont multiples. Pour les auditeurs, il devient urgent de développer des compétences spécifiques aux enjeux ESG, de se former aux normes en vigueur et de structurer des équipes mixtes capables d'aborder à la fois les aspects techniques, réglementaires et humains du reporting social. L'adoption future de la norme ISSA 5000, renforcera encore ces exigences. Pour les entreprises, l'adaptation devra passer par un renforcement des processus internes de collecte et de validation de données, une meilleure traçabilité, une meilleure gouvernance de l'information sociale

et une implication plus forte des services concernés. La capacité à fournir des données fiables conditionnera directement la qualité, l'efficience et la conformité des audits réalisés. Pour les régulateurs, cette étude met en évidence la nécessité d'un encadrement méthodologique renforcé, d'un accompagnement actif, et d'un rôle prépondérant dans la révision des normes à travers des ajustements comme le Pack Omnibus.

Comme toute étude qualitative, cette recherche présente certaines limites : un échantillon restreint, composé exclusivement de professionnels de l'audit, et une focalisation sur une seule norme thématique (ESRS S1). Toutefois, elle constitue une première contribution à la compréhension des impacts de la CSRD sur la pratique de l'audit extra-financier. Elle propose un état des lieux en identifiant des freins opérationnels, des besoins d'adaptation et des perspectives d'évolution à court et moyen terme. Elle montre surtout que l'audit ESG, loin de se limiter à une vérification administrative, constitue un levier stratégique de transformation de la gouvernance d'entreprise.

Les pistes de recherche futures sont nombreuses : élargir le périmètre à d'autres normes ESRS (environnement, gouvernance), croiser les regards entre auditeurs et entreprises auditées ou encore analyser l'évolution du rôle de l'auditeur dans le cadre du passage à l'assurance relative à la norme ISSA 5000 et des changements liés au Pack Omnibus. Il conviendra également de suivre l'évolution des outils et standards et d'évaluer la manière dont la profession de l'audit parvient à structurer une réponse cohérente relative aux enjeux de durabilité. En définitive, la norme ESRS S1 révèle des tensions mais aussi de réelles opportunités. Elle agit comme un révélateur des faiblesses actuelles mais aussi comme un catalyseur de transformation pour la profession de l'audit ainsi que pour les entreprises. À condition d'un engagement collectif et progressif des parties prenantes, l'audit ESG peut non seulement accompagner mais aussi structurer les évolutions futures du reporting de durabilité. Ainsi, à travers l'ESRS S1, l'audit extra-financier ne se contente plus d'être un instrument de conformité : il devient progressivement un garant de la transparence sociale, un levier de transformation organisationnelle et un pilier de la légitimité sociétale des entreprises dans un monde en transition.

7 Annexes

7.1 Annexe 1 : Guide d'entretien semi-directif

Mémoire : "La norme ESRS S1 de la CSRD : Quels impacts sur l'audit extra-financier ?"

1. Introduction & Positionnement (2 min)

- Pourriez-vous brièvement vous présenter (fonction, organisation, expérience en audit extra-financier) ?
- Êtes-vous déjà intervenu dans des audits ESG en lien avec la CSRD ou les normes ESRS ? Si oui, dans quel cadre ?

2. Appropriation de l'ESRS S1 et du contexte CSRD (10 min)

- Comment percevez-vous l'ambition globale de la CSRD et des ESRS ? Quels sont les principaux défis posés par l'implémentation de ces normes ?
- Que retenez-vous des exigences clés de la norme ESRS S1 (portée, indicateurs, politique sociale, dialogue social...) ? Sous quel angle abordez-vous le sujet ?
- Quels volets d'ESRS S1 vous semblent les plus complexes à auditer (ex. : égalité salariale, diversité, inclusion, santé mentale, relations sociales) ? Pourquoi ?
- Comment percevez-vous l'application de la **double matérialité** dans les pratiques de l'audit ?

3. Auditabilité & défis techniques (10 min)

- Rencontrez-vous des difficultés spécifiques dans la vérification des exigences d'ESRS S1 ?
 - Manque de structuration des données RH ?
 - Données dispersées ou non traçables ?
 - Problèmes de documentation ?
- Distinguez-vous une différence dans l'audit des données **quantitatives** (ex. : turnover, accidents, parité) versus **qualitatives** (ex. : politique d'inclusion, bien-être) ?
- Comment les entreprises justifient-elles l'exclusion de certaines thématiques via l'exercice de matérialité ?
- Disposez-vous d'outils spécifiques pour auditer ces volets (entretiens, échantillonnage, référentiels internes) ? Adaptez-vous vos méthodologies internes à l'audit extra-financier ?
- Quelles sont vos premières impressions concernant la *Wave 1* et plus particulièrement en matière d'audit social ?

4. Méthodologie d'audit et assurance (10 min)

- Quel cadre appliquez-vous dans vos missions : assurance limitée, raisonnable ?
- Existe-t-il des **liaisons méthodologiques** entre l'audit des ESRS (S1 notamment) et l'audit financier ou avec l'audit d'autres ESRS ?
- Estimez-vous que l'audit ESG se rapproche de l'audit financier dans sa structure et son formalisme ? Comment normaliser l'audit ESG ?

5. Enjeux organisationnels et compétences (5 min)

- Avez-vous observé une évolution des compétences requises pour auditer S1 (ex. : droit du travail, psychologie du travail, diversité, GRH) ?
- Travaillez-vous en **équipes pluridisciplinaires** (experts RH, juristes, sociologues...) ?
- Quels sont les besoins en formation ou montée en compétence que vous identifiez pour l'audit S1 ?

6. Perception des réformes et ajustements réglementaires (5 min)

- Quel est votre regard sur le **paquet "Omnibus"** (réduction du nombre de points de données, simplification) ?
- Ces ajustements allègent-ils vraiment la charge pour les entreprises et les auditeurs ?
- Voyez-vous des points négatifs à cette simplification ?

7. Clôture – Vision & recommandations (3 min)

- Que recommanderiez-vous aux auditeurs juniors qui souhaitent se spécialiser dans l'audit des enjeux sociaux ?
- Comment voyez-vous l'audit extra-financier dans les années à venir ?
- Voyez-vous des pistes d'amélioration pour l'audit du reporting durable à l'avenir ?
- Souhaitez-vous ajouter un point que nous n'avons pas abordé mais qui vous semble important ?

7.2 *Liste des professionnels rencontrés*

Nom attribué pour notre recherche	Profil	Date	Entreprise
Interviewé 1	Senior Manager – « ESG champion » du bureau de Liège	28-03-2025	PwC
Interviewé 2	Senior Director dans l'équipe RCC (Risk, Control and Compliance)	03-04-2025	PwC
Interviewé 3	Partner - Responsable du projet de transformation « Sustainability Assurance »	11-04-2025	PwC
Interviewé 4	Partner - Signataire des rapports CSRD pour des sociétés cotées	17-04-2025	PwC
Interviewé 5	Senior Manager – Audit de deux entreprises cotées concernées par la première vague de la CSRD	22-04-2025	PwC
Interviewé 6	Manager – 50% audit financier / 50% audit extra-financier	17-04-2025	Deloitte
Interviewé 7	Senior 3 – Spécialisation en ESG - Travaille principalement sur la CSRD, la SFDR, la taxonomie européenne et les obligations vertes	24-04-2025	Deloitte
Interviewé 8	Manager - Equipe Sustainable Business Solutions	25-04-2025	PwC
Interviewé 9	Manager - Equipe Sustainable Business Solutions	30-04-2025	PwC

7.3 *Utilisation de l'IA*

Dans le cadre de la rédaction de ce travail de recherche, nous avons eu recours à des outils d'intelligence artificielle générative à des fins de reformulation et de structuration d'idées.

L'IA n'a toutefois pas été utilisée pour générer des sources, des références bibliographiques ou du contenu. L'ensemble des données, informations réglementaires et contenus théoriques provient de recherches personnelles, de lectures académiques, de textes réglementaires et d'entretiens menés dans le cadre de cette étude.

Cette assistance a été utilisée comme un outil de soutien à la rédaction, et non comme un substitut à l'analyse critique, à la recherche documentaire ou à la construction du raisonnement.

8 Bibliographie

Acquier, A., & Gond, J.-P. (2005). *Aux sources de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. (Re)Lecture et analyse d'un ouvrage fondateur : Social Responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen (1953)*.

ARE, O. fédéral du développement territorial. (1987). *1987 : Le Rapport Brundtland*.

<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/medien-und-publikationen/publikationen/nachhaltige-entwicklung/brundtland-report.html>

Baumüller, J., & Grbenic, S. O. (2021). Moving from non-financial to sustainability reporting: analyzing the eu commission's proposal for a corporate sustainability reporting directive (CSRD). *Facta Universitatis, Series: Economics and Organization*, 1, Article 1.
<https://doi.org/10.22190/fueo210817026b>

Breijer, R., & Orij, R. P. (2022). *The Comparability of Non-Financial Information: An Exploration of the Impact of the Non-Financial Reporting Directive (NFRD, 2014/95/EU) : Accounting in Europe: Vol 19, No 2—Get Access*.
<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17449480.2022.2065645>

Carroll, A. B. (1991). The pyramid of corporate social responsibility: Toward the moral management of organizational stakeholders. *Business Horizons*, 34(4), 39-48.
[https://doi.org/10.1016/0007-6813\(91\)90005-G](https://doi.org/10.1016/0007-6813(91)90005-G)

Commission Delegated Regulation (EU) 2023/2772 of 31 July 2023 Supplementing Directive 2013/34/EU of the European Parliament and of the Council as Regards Sustainability Reporting Standards (2023b).
http://data.europa.eu/eli/reg_del/2023/2772/oj/eng

Commission européenne. (2001). Commission Recommendation of 30 May 2001 on the recognition, measurement and disclosure of environmental issues in the annual accounts and annual reports of companies (notified under document number C(2001) 1495). In *OJ L* (Vol. 156).
<http://data.europa.eu/eli/reco/2001/453/oj/eng>

Commission européenne. (2021). *Overview of sustainable finance—European Commission*.
https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/overview-sustainable-finance_en

Commission européenne. (2025a). *La Commission simplifie les règles en matière de durabilité et d'investissements de l'UE* [Text]. European Commission - European Commission.
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_25_614

Commission européenne. (2025b). *Q&A on simplification omnibus I and II* [Text]. European Commission - European Commission.
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_25_615

Commission Notice on the Interpretation of Certain Legal Provisions in Directive 2013/34/EU (Accounting Directive), Directive 2006/43/EC (Audit Directive), Regulation (EU) No 537/2014

(Audit Regulation), Directive 2004/109/EC (Transparency Directive), Delegated Regulation (EU) 2023/2772 (First Set of European Sustainability Reporting Standards, First ESRS Delegated Act), and Regulation (EU) 2019/2088 (Sustainable Finance Disclosures Regulation, SFDR) as Regards Sustainability Reporting, FISMA, COM (2024b).
<http://data.europa.eu/eli/C/2024/6792/0j/eng>

Cordelier, B. (2020). Greenwashing ou écoblanchiment:Cadrer la communication environnementale. *Sens-Dessous*, 26(2), 21-32. <https://doi.org/10.3917/sdes.026.0021>

Cruz, C. A., & Matos, F. (2023). ESG Maturity : A Software Framework for the Challenges of ESG Data in Investment. *Sustainability*, 15(3), Article 3. <https://doi.org/10.3390/su15032610>

Directive 2006/43/EC of the European Parliament and of the Council of 17 May 2006 on Statutory Audits of Annual Accounts and Consolidated Accounts, Amending Council Directives 78/660/EEC and 83/349/EEC and Repealing Council Directive 84/253/EEC (Text with EEA Relevance)Text with EEA Relevance (2024c). <http://data.europa.eu/eli/dir/2006/43/2024-01-09/eng>

Directive 2013/34/EU of the European Parliament and of the Council of 26 June 2013 on the Annual Financial Statements, Consolidated Financial Statements and Related Reports of Certain Types of Undertakings, Amending Directive 2006/43/EC of the European Parliament and of the Council and Repealing Council Directives 78/660/EEC and 83/349/EEC (Text with EEA Relevance)Text with EEA Relevance (2023c). <http://data.europa.eu/eli/dir/2013/34/2023-01-05/eng>

Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) no 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), EP, CONSIL, 322 OJ L (2022a).
<http://data.europa.eu/eli/dir/2022/2464/0j/fra>

EFRAG. (2024a). IFRS Foundation and EFRAG publish interoperability guidance | EFRAG. <https://www.efrag.org/en/news-and-calendar/news/ifrs-foundation-and-efrag-publish-interoperability-guidance>

EFRAG. (2024b). Finalization of Three EFRAG ESRS IG Documents (EFRAG IG 1 to 3) | EFRAG. <https://www.efrag.org/en/news-and-calendar/news/finalization-of-three-efrag-esrs-ig-documents-efrag-ig-1-to-3>

Elkington, J. (1998). Cannibals with Forks : the Triple Bottom Line of 21st Century Business, New Society Publishers.

Gendre, I. (2024). *Critères ESG : Définition, exemples et stratégies d'investissement*. <https://greenly.earth/blog/guide-entreprise/criteres-esg-definitions-et-enjeux>

Gouiran, M. (2023). *L'ISO 26000 : Guide éthique face aux urgences sociétales*. Afnor éditions.

GRI. (2023). *GRI - EFRAG and GRI enhance collaboration with deeper ties.* <https://www.globalreporting.org/news/news-center/efrag-and-gri-enhance-collaboration-with-deeper-ties/>

GRI. (2025). *GRI - Standards.* <https://www.globalreporting.org/standards/>

Hahn, R. (2013). ISO 26000 and the Standardization of Strategic Management Processes for Sustainability and Corporate Social Responsibility. *Business Strategy and the Environment*, 22(7), 442-455. <https://doi.org/10.1002/bse.1751>

IFRS. (2024). *IFRS - GRI and IFRS Foundation collaboration to deliver full interoperability that enables seamless sustainability reporting.* <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2024/05/gri-and-ifrs-foundation-collaboration-to-deliver-full-interoperability/>

IFRS. (2022a). *IFRS - IFRS Foundation and GRI to align capital market and multi-stakeholder standards to create an interconnected approach for sustainability disclosures.* <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2022/03/ifrs-foundation-signs-agreement-with-gri/>

IFRS. (2022b). IFRS - International Sustainability Standards Board. <https://www.ifrs.org/groups/international-sustainability-standards-board/>

IFRS. (2022c). *IFRS - IFRS Foundation completes consolidation of CDSB from CDP.* <https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2022/01/ifrs-foundation-completes-consolidation-of-cdsb-from-cdp/>

IFRS S1. (2023). *IFRS - IFRS S1 General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information.* <https://www.ifrs.org/issued-standards/ifrs-sustainability-standards-navigator/ifrs-s1-general-requirements/>

IFRS S2. (2023). *IFRS - IFRS S2 Climate-related Disclosures.* <https://www.ifrs.org/issued-standards/ifrs-sustainability-standards-navigator/ifrs-s2-climate-related-disclosures/>

IRE-IBR. (2024a). *Plateforme évaluation d'entreprises.* <https://www.ibr-ire.be/fr/actualites/esg/esg-et-rapport-de-durabilite>

IRE-IBR. (2024b). *Adoption de la CSRD par la Chambre des Représentants : Enfin la transposition !* <https://www.ibr-ire.be/fr/actualites/news-detail/adoption-de-la-csrd-par-la-chambre-des-representants-enfin-la-transposition>

ISO. (2010). *ISO 26000:2010.* ISO. <https://www.iso.org/fr/standard/42546.html>

Izzo, M. F., Ciaburri, M., & Tiscini, R. (2020). The Challenge of Sustainable Development Goal Reporting : The First Evidence from Italian Listed Companies. *Sustainability*, 12(8), Article 8. <https://doi.org/10.3390/su12083494>

Lafarre, A., & Rombouts, B. (2022). Towards Mandatory Human Rights Due Diligence : Assessing Its Impact on Fundamental Labour Standards in Global Value Chains. *European Journal of Risk Regulation*, 13(4), 567-583. <https://doi.org/10.1017/err.2022.23>

Lejeune, C. (2019). *Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans compter ni classer*. De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.lejeu.2019.01>

MAMBUENI, C. (2019, septembre 25). L'ISO 26000, un tremplin universel pour viser les ODD. *Groupe AFNOR*. <https://www.afnor.org/actualites/iso-26000-tremplin-universel-odd/>

Hahnkamper-Vandenbulcke, N. (2021). Non-financial Reporting Directive | Think Tank | European Parliament. Consulté 27 mai 2025, à l'adresse [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI\(2021\)654213](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI(2021)654213) Primec, A., & Belak, J. (2022). Sustainable CSR : Legal and Managerial Demands of the New EU Legislation (CSRD) for the Future Corporate Governance Practices. *Sustainability*, 14(24), Article 24. <https://doi.org/10.3390/su142416648>

PwC. (2025a). *Sustainability reporting adoption tracker*. PwC. <https://www.pwc.com/gx/en/services/audit-assurance/corporate-reporting/esg-reporting/sustainability-reporting-tracker.html>

PwC. (2025b). *IAASB Approved Standard : International Standard on Sustainability Assurance (ISSA) 5000, General Requirements for Sustainability Assurance Engagements*. https://viewpoint.pwc.com/dt/gx/en/pwc/auditing_in_briefs/ext/external-users/iaasb-approved-standard.html#_58fa8f1c-00e5-47f6-9a8d-d9c27a7d647b

Regulation (EU) 2023/956 of the European Parliament and of the Council of 10 May 2023 Establishing a Carbon Border Adjustment Mechanism (Text with EEA Relevance), 130 OJ L (2023a). <http://data.europa.eu/eli/reg/2023/956/oj/eng>

Schönherr, N., Findler, F., & Martinuzzi, A. (2017). Exploring the interface of CSR and the Sustainable Development Goals. *Transnational Corporations*, 24(3), 33-47. <https://doi.org/10.18356/cflb5b8b6-en>

Sethi, S. P. (1975). Dimensions of Corporate Social Performance : An Analytical Framework. *California Management Review*, 17(3), 58-64. <https://doi.org/10.2307/41162149>

TCFD. (2021). Publications. *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures*. <https://www.fsb-tcfd.org/publications/>

Tsalis, T. A., Malamateniou, K. E., Koulouriotis, D., & Nikolaou, I. E. (2020). New challenges for corporate sustainability reporting : United Nations' 2030 Agenda for sustainable development and the sustainable development goals. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 27(4), 1617-1629. <https://doi.org/10.1002/csr.1910>

Union européenne. (2014). *Directive—2014/95—EN - NFRD - EUR-Lex*. <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2014/95/oj/eng>

Union européenne. (2018). *Sustainable finance : Commission's Action Plan for a greener and cleaner economy* [Text]. European Commission - European Commission.
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_18_1404

Union européenne. (2019). *Regulation—2019/2088—EN - sfdr—EUR-Lex*. <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj/eng>

Union européenne. (2020). *Regulation—2020/852—EN - taxonomy regulation—EUR-Lex*. <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2020/852/oj/eng>

Union européenne. (2023d). *Delegated directive—EU - 2023/2775—EN - EUR-Lex*. <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2023/2775/oj/eng>

Union européenne. (2024a). *Directive—EU - 2024/1760—EN - EUR-Lex*. <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2024/1760/oj/eng>

Union européenne. (2023e). *Q&R - Adoption de normes européennes d'information en matière de durabilité* [Text]. European Commission - European Commission.
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_23_4043

Union européenne. (2021a). *The European Green Deal—European Commission*.
https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en

Venturelli, A., Pizzi, S., Caputo, F., & Principale, S. (2020). The revision of nonfinancial reporting directive : A critical lens on the comparability principle. *Business Strategy and the Environment*, 29(8), 3584-3597. <https://doi.org/10.1002/bse.2598>

ZERIOUH, N., & HAMIDI, L. S. (2023). L'adoption de la norme ISO 26000 : Une étude narrative et réflexive des avantages concurrentiels dans le contexte de la Responsabilité Sociétale. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*.
<https://doi.org/10.5281/zenodo.10397021>

9 Executive Summary

The Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) represents a major shift in corporate transparency, requiring large companies to publish structured, standardised, and externally verified sustainability reports. At the heart of this transformation lies the adoption of the European Sustainability Reporting Standards (ESRS), including ESRS S1, which focuses on own workforce-related disclosures. This standard imposes comprehensive reporting obligations on companies regarding working conditions, diversity, training, social dialogue, and employee well-being.

This thesis investigates the concrete implications of ESRS S1 for sustainability assurance practices. While sustainability assurance is still an emerging field, the introduction of ESRS S1 reveals specific challenges for auditors: the qualitative nature of many social indicators, the lack of structured internal control systems, and the insufficient maturity of data collection and documentation processes. The study adopts a qualitative approach, based on nine semi-structured interviews with sustainability assurance professionals, both in strategic and operational roles. Their insights shed light on the methodological, organisational, and ethical transformations currently reshaping the profession.

A key finding is the growing tension between regulatory ambition and practical feasibility. The recent adoption of the Omnibus Amendment has significantly altered the scope of the CSRD, introducing uncertainty regarding the reporting timetable, the level of assurance expected, and the precise boundaries of what must be disclosed. This has created considerable ambiguity for companies and auditors alike, who must navigate moving targets while attempting to prepare robust reporting and assurance frameworks.

Despite this uncertainty, the results underline a strong trend toward the formalisation of ESG assurance. Auditors are expected to integrate new skills, develop interdisciplinary teams, and align with evolving international standards such as ISSA 5000, which aims to provide a dedicated framework for sustainability assurance engagements. The application of the double materiality principle further complicates the audit process, especially when it comes to setting thresholds and validating qualitative indicators.

Ultimately, this research highlights the major implications for auditors, which are immediately linked to the level of preparation of companies and the clarity of guidance provided by legislators. Auditors must strengthen their methodologies and address the lack of audit trails for social indicators; companies must build reliable data systems; and regulators must urgently clarify expectations and provide operational tools to ensure consistency and credibility across the EU. In this transitional phase, the role of assurance is more critical than ever to support the legitimacy and comparability of sustainability reporting under the CSRD.

Wordcount: 25546